

Aux frontières de la démocratie

Rapport de mission exploratoire
dans les pays baltes

Les boursiers 2016-2017

Gabriel Arruda
Alexis Aubry
Geoffroy Boucher
Ariane Godbout
Julie Martel

Remerciements

Notre mission exploratoire dans les pays baltes n'aurait pas pu être possible sans l'aide précieuse de plusieurs personnes. Nous tenons à remercier les personnes suivantes :

M^{me} Krystal McLaughlin, coordinatrice du programme de stage pour avoir magnifiquement bien soutenu sa première cohorte de boursiers;

L'ensemble des membres du conseil d'administration de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant, qui nous ont donné le feu vert pour l'organisation de cette mission;

M^{mes} Egle Jurkeviciene et Beth Richardson, du bureau de l'ambassade du Canada en Lituanie, et M. Julijus Rakitskis, de l'ambassade de Lituanie au Canada, pour leur aide dans la planification de nos rencontres dans ce pays;

M^{mes} Elina Sprance et Irena Cirule, de l'ambassade du Canada en Lettonie, qui nous ont ouvert les portes de la Commission électorale centrale de Lettonie;

M^e François-Xavier Simard junior, consul honoraire de l'Estonie à Québec, et M^{me} Triin Kilo, du bureau de l'ambassade du Canada à Tallinn, pour leur appui à l'organisation de notre visite en Estonie.

M^{me} Angela Karr, d'Affaires mondiales Canada, pour nous avoir brossé un portrait des relations entre le Canada et les pays baltes;

Les Offices jeunesse internationaux du Québec, pour leur soutien financier;

Et finalement, toutes les personnes avec lesquelles nous avons eu la chance de nous entretenir lors de notre séjour dans les trois pays baltes. Leur générosité a fait de cette mission un franc succès et nous espérons que ce rapport fera honneur à leur collaboration.

Table des matières

Introduction	1
I. Portrait de la Lituanie, de la Lettonie et de l'Estonie	3
La République de Lituanie.....	5
La République de Lettonie	11
La République d'Estonie	17
II. Analyse thématique.....	25
L'influence du passé dans la construction identitaire et les rapports sociaux.....	27
La minorité linguistique russophone	35
La politique étrangère des pays baltes	41
Les enjeux économiques et les exodes massifs	49
III. Zoom sur le vote par internet dans les pays baltes.....	56
Le vote par internet : état de la situation dans les pays baltes.....	58
Conclusion	69
Références	71
Annexe I – Programme	75
Annexe II – Budget	80

Introduction

Un mélange de surprise, d'incompréhension et de curiosité : tel est ce que l'on pouvait percevoir dans le regard de la majorité de celles et ceux à qui nous répondions « les pays baltes » lorsqu'ils nous demandaient la destination de notre mission exploratoire effectuée dans le cadre des stages de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant. L'expression était bien souvent accompagnée d'une question toute simple, mais fondamentale : « pourquoi? » Pourquoi, en effet, vouloir se rendre en Lituanie, en Lettonie et Estonie, ces petits États d'Europe de l'Est largement méconnus avec lesquels le Québec n'entretient que très peu de liens diplomatiques?

Dans un contexte de recrudescence de l'autoritarisme un peu partout dans le monde, et plus particulièrement dans les anciennes républiques de l'URSS, les pays baltes font figure d'exception et incarnent, à plusieurs égards, un modèle de réussite en matière de transition démocratique. Au moment de la chute du régime soviétique et de l'accession à leur indépendance, au début des années 1990, la Lituanie, la Lettonie et l'Estonie ont mis en place des systèmes démocratiques qui, plus de 25 ans plus tard, sont toujours solidement implantés et se comparent avantageusement à ceux que l'on trouve dans les plus anciennes démocraties¹. Qu'est-ce qui peut expliquer un tel succès? Comment les pays baltes ont-ils pu réussir à maintenir leurs institutions démocratiques en dépit de l'importante menace que représente la Russie voisine dans le contexte actuel? Comment parviennent-ils à répondre aux enjeux contemporains qui les affectent sans compromettre leur stabilité politique? Telles sont les questions qui nous ont poussés à nous envoler en direction des pays baltes, le 3 février 2017.

À un moment où plusieurs partis politiques souhaitent réformer le système électoral québécois, la Lituanie, la Lettonie et l'Estonie nous apparaissaient également comme des destinations nous permettant de nous familiariser avec des modèles électoraux mixtes et proportionnels et de constater de l'intérieur les avantages et les difficultés qui découlent de ces derniers. L'intégration des nouvelles technologies aux méthodes de votation, particulièrement en Estonie, nous semblait aussi constituer un sujet digne d'approfondissements, considérant les réflexions déjà entamées sur ce thème au niveau fédéral et provincial.

¹ Selon de nombreux indicateurs permettant de mesurer la liberté, la démocratie, le développement humain, tels que le *Freedom in the World index* (Freedom House), l'*Indice de développement humain* (Programme des Nations Unies pour le Développement), le *Corruption Perceptions Index* (Transparency International), et le *Democracy Index* (The Economist Group).

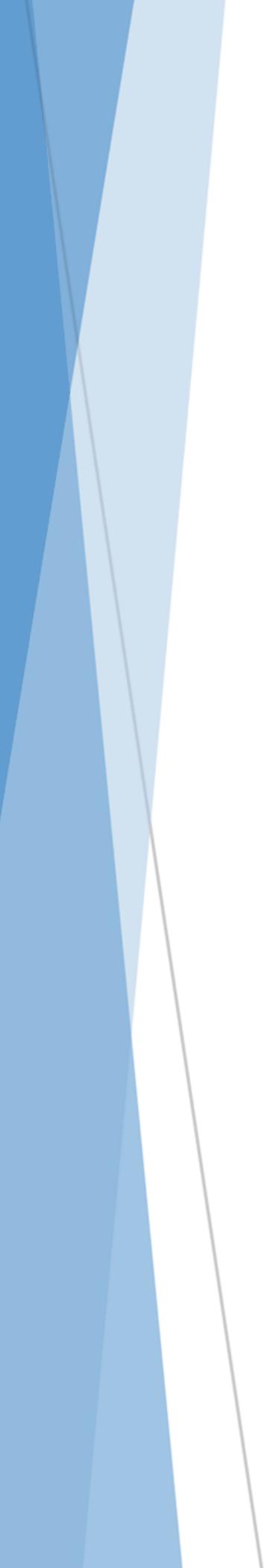
Si notre séjour en Lituanie, en Lettonie et en Estonie nous a permis de saisir l'influence de la première période d'indépendance (entre les deux guerres mondiales) dans la volonté de la population de maintenir ses institutions démocratiques et d'assurer leur pérennité, il nous a surtout fait prendre conscience de l'ampleur des enjeux sécuritaires auxquels ces États font face, et de l'importance que revêt, dans ce contexte, l'adhésion à de grandes organisations gouvernementales comme l'Union européenne et l'OTAN. Résolument tournés vers l'Ouest, les pays baltes doivent aussi affronter plusieurs enjeux communs, qu'il s'agisse de l'exode des jeunes vers d'autres États d'Europe, ou encore la gestion d'importantes minorités linguistiques présentes sur leur territoire. La communauté de destin, que la Lituanie, la Lettonie et l'Estonie représentent souvent aux yeux du monde, ne l'empêche cependant pas d'avoir ses spécificités culturelles, sociales et politiques, qui lui confèrent une identité distincte et à laquelle elle tient fortement. Voilà un aperçu des nombreuses observations que nous avons eu l'occasion de faire au fil de nos rencontres avec des hommes et des femmes issus des domaines politique, universitaire, militaire, économique et diplomatique; observations que nous avons rassemblées dans le présent rapport.

Afin de bien comprendre le contexte dans lequel s'inscrivent les principaux enjeux des pays baltes, un bref portrait historique et politique de la Lituanie, de la Lettonie et de l'Estonie sera d'abord dressé. Dans un second temps seront présentés les défis que ces États doivent braver et leurs façons – communes ou distinctes – d'y répondre : d'abord l'héritage de l'occupation soviétique sur la culture et les guerres de mémoires qui découlent de cette période sombre de l'histoire; ensuite, le sort des minorités russophones en Lettonie et en Estonie; puis le consensus entourant les grandes orientations de leur politique étrangère et, enfin, les enjeux économiques qui les affectent ainsi que leurs conséquences migratoires. Une dernière section portant sur l'état du vote par Internet dans chaque État balte clôt le rapport.

Malonaus skaitymo!

Patīkamu lasīšanu!

Head lugemist!



I. Portrait de la Lituanie, de la Lettonie et de l'Estonie

La République de Lituanie

Survol historique

C'est au milieu du XIII^e siècle que le roi Mindaugas fonde le premier État lituanien qu'on appelle alors le Grand-duché de Lituanie. Dernier territoire païen d'Europe, la Lituanie médiévale adopte la foi catholique en 1413, parachevant ainsi la christianisation de l'Europe. Cependant, cette conversion tardive ne diminue pas les ambitions territoriales de l'Ordre Teutonique² qui poursuit ses expéditions militaires contre le jeune duché. Cette situation pousse celui-ci à s'associer avec la Pologne au courant des XV^e et XVI^e siècles pour assurer son indépendance. Cette association prend la forme d'une union politique en 1569 que l'on nomme la République des Deux Nations. Vaste État occupant la majorité de l'Europe orientale au XVII^e siècle, cette entité politique est cependant démembrée successivement par les trois puissances impériales que sont la Russie, l'Autriche et la Prusse au cours du XVIII^e siècle. Le territoire de l'actuelle Lituanie se trouve alors annexé à l'Empire russe. Il reste sous domination étrangère jusqu'en 1918 où la Lituanie déclare son indépendance des ruines de l'Empire des tsars. La Lituanie forme alors une république indépendante et démocratique, mais sa capitale devient Kaunas, puisque Vilnius reste entre les mains de la

Pologne après les guerres d'indépendance qui l'opposent successivement aux armées soviétiques et polonaises. La Lituanie ne peut jouir longtemps de cette nouvelle autonomie, puisqu'après la conclusion du pacte Molotov-Ribbentrop en 1940, elle est successivement envahie par l'URSS, l'Allemagne nazie et de nouveau par l'Union soviétique, qui l'annexe



Le pacte Molotov-Ribbentrop

Le pacte Molotov-Ribbentrop est un ensemble d'accords militaires et diplomatiques signés le 23 août 1940 entre l'Union soviétique et l'Allemagne hitlérienne ayant pour objectifs de garantir la neutralité entre les deux parties dans l'éventualité d'un conflit avec la France ou le Royaume-Uni. Ces accords comprenaient aussi un protocole secret qui divisait l'Europe de l'Est en deux; les pays baltes se trouvant dans les territoires dévolus à l'URSS.

² Ordre religieux et militaire fondé en Terre sainte au XII^e siècle par des chevaliers germaniques, qui délaisse sa mission hospitalière et la libération de Jérusalem pour se consacrer à la conversion et la colonisation de l'Europe orientale.

finalement en 1945. Quelques décennies plus tard, le Sajūdis, le mouvement indépendantiste lituanien, profite des réformes orchestrées par Mikhaïl Gorbatchev pour faire la promotion de la souveraineté du pays avec le concours du Parti communiste lituanien. Après les événements de la voie balte (1989), une assemblée nationale signe une nouvelle déclaration d'indépendance en 1990, restaurant la souveraineté de ce pays après un demi-siècle d'occupation soviétique. La République de Lituanie est membre de l'Union européenne et de l'OTAN depuis 2004 et fait partie de l'Espace Schengen depuis décembre 2007. Elle a intégré la zone euro le 1^{er} janvier 2015.

La voie balte

La voie balte est le nom donné à la chaîne humaine passant par les capitales de la Lituanie, de la Lettonie et de l'Estonie (près de 600 km en tout) formée dans le but de réclamer l'indépendance des pays baltes le 23 août 1989. Entre 1,5 et 2 millions de personnes (sur les 7 millions vivant dans les trois pays à l'époque) participèrent à cette manifestation.

Régime politique : une république semi-présidentielle

Alors que les deux autres républiques baltes ont opté pour un régime parlementaire, la Lituanie a choisi un régime semi-présidentiel. Dans ce type de régime politique, le président est élu au suffrage universel, procurant à ce dernier une plus grande autorité et lui permettant de jouer un rôle de balancier par rapport au parlement, le *Seimas*. Les pouvoirs de la présidence et du *Seimas* sont distincts, mais étroitement liés. Ainsi, c'est le président qui promulgue les lois adoptées par le *Seimas*, mais il dispose d'un droit de veto³ sur celles-ci. Il nomme aussi le premier ministre, qui forme par la suite le gouvernement de la Lituanie, mais celui-ci doit jouir de la confiance du parlement pour gouverner. Advenant une impasse politique, le président possède aussi le droit formel de dissoudre le *Seimas* après un vote de censure contre le gouvernement⁴. En tant que chef d'État, le président nomme les personnes aux plus hauts postes de l'État tels que les généraux, les procureurs de la République ainsi que les membres de la Cour suprême, mais pour ce faire, il doit recevoir l'aval du *Seimas* pour ces choix. La politique étrangère reste toutefois l'apanage de l'exécutif. Elle est donc principalement dirigée par le président avec le soutien du gouvernement.

³ Le *Seimas* peut cependant outrepasser ce veto présidentiel par une majorité absolue.

⁴ Toutefois, le 3/5 des députés peut décréter une élection présidentielle si le *Seimas* est dissous.

Le président, le *Seimas* et le gouvernement doivent faire face à deux contrepoids qui limitent leurs actions : les référendums et la Cour constitutionnelle. En effet, les référendums permettent aux citoyens de s'exprimer sur toutes sortes d'enjeux, autant les enjeux économiques que ceux de nature constitutionnelle. Entre 1990 et 1991, ils ont joué un rôle central dans le processus d'indépendance en légitimant les décisions prises par les nouveaux pouvoirs lituaniens, telle la demande de retrait des troupes soviétiques en juin 1992. Cet outil démocratique a été officialisé par son incorporation dans la constitution lituanienne dès 1992. Cette dernière permet désormais la tenue d'un référendum si 300 000 citoyens lituaniens ou le quart des membres du *Seimas* le demandent. Depuis le milieu des années 1990, les référendums ont principalement été utilisés par la population pour s'opposer à des projets gouvernementaux et régler des impasses politiques au sein des institutions.

La Cour constitutionnelle est le deuxième frein à l'action du gouvernement, puisque c'est cette institution qui juge de la constitutionnalité des lois et exerce un contrôle *a posteriori* des décisions politiques. La Cour jouit aussi des pouvoirs nécessaires et effectue une médiation entre le gouvernement, le *Seimas* et la présidence en cas de conflit. Il est important de noter que, bien qu'il s'agisse d'une cour, la Cour constitutionnelle lituanienne n'est pas une instance judiciaire au sens strict du terme. Entre le domaine juridique et la sphère politique, la nature hybride de cette cour apparaît dans le processus de nomination des neuf juges y siégeant. En effet, trois d'entre eux sont nommés par le président, trois par le président du *Seimas* et les trois derniers par le président de la Cour suprême.

Afin d'assurer l'autonomie des cours de justice de la sphère politique, la Lituanie a mis en place une administration nationale des cours. Le système judiciaire lituanien est divisé en deux types d'instances : les tribunaux administratifs et les tribunaux de juridiction générale. Chaque type de juridiction est ensuite divisé en trois niveaux : régional, d'appels et suprême.

Systemes électoraux

Concernant les élections législatives, la Lituanie s'est dotée d'un système électoral mixte, c'est-à-dire que les députés du *Seimas* peuvent être élus selon deux mécanismes électoraux, l'un majoritaire, l'autre proportionnel. Ainsi, 71 des 141 membres de cette assemblée sont élus dans des circonscriptions uninominales à l'aide d'un mode de scrutin majoritaire. À la différence des systèmes majoritaires nord-américains, le modèle lituanien permet la tenue d'un second tour. Ainsi, si aucun candidat n'est capable d'obtenir l'appui d'au moins 20 % des électeurs inscrits dans une circonscription, les autorités électorales organisent un second tour entre

les deux candidats ayant reçu le plus de votes. Cette deuxième élection doit se tenir deux semaines suivant le premier scrutin. Lors de celui-ci, le candidat ayant reçu le plus de votes est déclaré vainqueur, peu importe le taux de participation. Le second mécanisme permettant l'élection des 70 autres parlementaires est un système proportionnel national fonctionnant à l'aide de listes électorales. Afin que leurs candidats puissent accéder au *Seimas*, les partis doivent franchir un seuil de 5 % du suffrage exprimé sur le plan national, alors que les coalitions électorales doivent atteindre un seuil de 7 %.

De leur côté, les élections présidentielles lituaniennes ont lieu tous les cinq ans et peuvent compter jusqu'à deux tours. En effet, si dans le cadre du premier tour, aucun candidat n'est capable d'obtenir la majorité absolue et que la majorité des électeurs participent, un second tour est organisé. Dans l'éventualité où moins de 50 % des électeurs inscrits participent au scrutin et qu'aucun candidat ne réussit à obtenir au moins le tiers des appuis des électeurs inscrits sur la liste électorale, les autorités électorales organisent alors aussi un second tour. Lors de celui-ci, on déclare vainqueur le candidat ayant reçu le plus grand nombre de votes.

Ces deux types d'élections, de même que les élections européennes et locales, sont administrés par la commission électorale centrale de Lituanie. Tout citoyen lituanien d'au moins 18 ans n'ayant pas été déclaré incapable par une décision de la cour peut voter aux élections nationale et présidentielle.

Groupes parlementaires

Depuis les élections législatives de 2016, six formations politiques au *Seimas*⁵.

Union des Paysans et des Verts (LVŽS)

Lietuvos valstiečių ir žaliųjų sąjunga

Chef : M. Ramūnas Karbauskis

Représentation parlementaire : 56 députés

Affiliation européenne : Groupe des Verts/Alliance libre européenne

Électorat : ruraux, paysans, environnementalistes, progressistes

Union de la patrie-Chrétiens-démocrates lituaniens (TS-LKD)

Tėvynės sąjunga – Lietuvos krikščionys demokratai

Chef : M. Gabrielius Landsbergis

Représentation parlementaire : 31 députés

Affiliation européenne : Groupe du Parti populaire européen (Démocrates-Chrétiens)

Électorat : conservateurs, jeunes, urbains

⁵ Les députés indépendants ont été exclus de la liste.

Parti social-démocrate de Lituanie (LSDP)

Lietuvos socialdemokratų partija

Chef : M^{me} Irena Šiaulienė

Représentation parlementaire : 19 députés

Affiliation européenne : Groupe de l'Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates au Parlement européen

Électorat : progressistes, nostalgiques de l'époque soviétique

Mouvement libéral (LRLS)

Liberalų Sąjūdis

Chef : M. Eugenijus Gentvilas

Représentation parlementaire : 14 députés

Affiliation européenne : Groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe

Électorat : jeunes, urbains, pro-occidentaux

Action électorale des Polonais de Lituanie – Alliance des Familles chrétiennes (LLRA)

Lietuvos lenkų rinkimų akcija

Chef : M^{me} Rita Tamašunienė

Représentation parlementaire : 8 députés

Affiliation européenne : Groupe des Conservateurs et Réformistes européens

Électorat : minorités polonaises et russophones

Ordre et Justice (TT)

Tvarka ir teisingumas

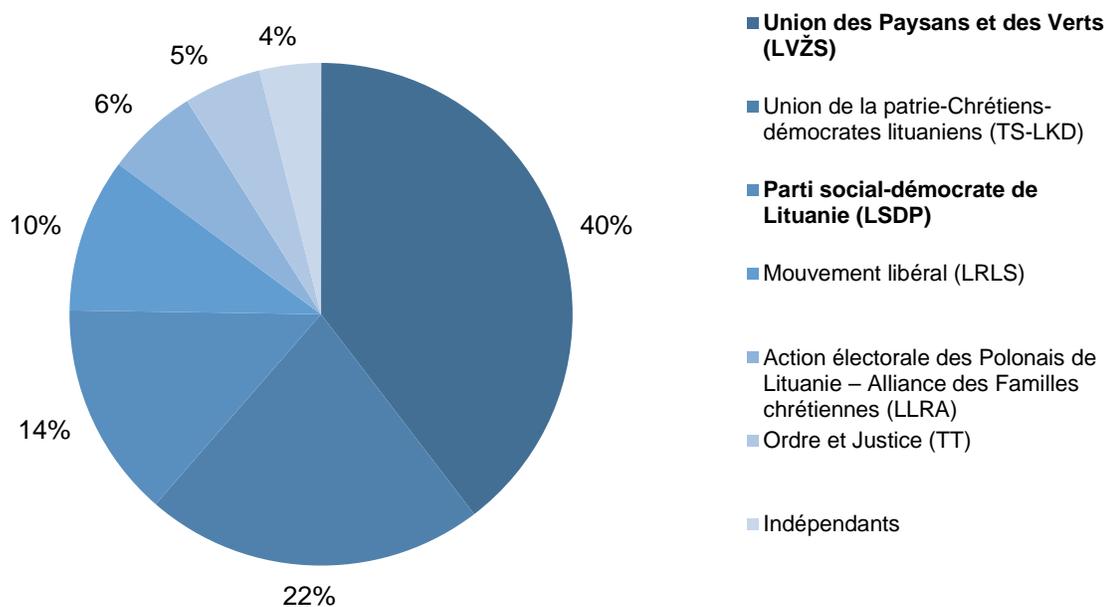
Chef : M. Remigijus Žemaitaitis

Représentation parlementaire : 7 députés

Affiliation européenne : Groupe Europe de la liberté et de la démocratie directe

Électorat : nationalistes, partisans de l'extrême droite

Figure 1. Répartition actuelle des sièges du Seimas⁶



⁶ Les partis en gras sont membres de la coalition gouvernementale en date du 23 mars 2017.

Actualité

De 2012 à 2016, une large coalition dirigée par le Parti social-démocrate est devenue, dans l'histoire du pays, le deuxième gouvernement à accomplir un mandat de quatre ans. Malgré ce succès politique, ce cabinet a été, dans ses derniers mois, victime d'un déclin progressif et constant de sa popularité. En effet, de nombreux médias ont publié et diffusé des histoires qui ont mené à des allégations de corruption à l'endroit du gouvernement, qui a ébranlé la confiance de ses électeurs traditionnels en adoptant un nouveau code de travail favorable aux employeurs, notamment par la facilitation de la procédure de licenciement.

C'est dans ce contexte que les élections d'octobre 2016 ont entraîné une reconfiguration des forces politiques au sein du *Seimas*, à la suite d'une percée de l'Union lituanienne des Paysans et des Verts. Même si le *Seimas* ne comptait qu'un seul député à la dissolution de la chambre, ces élections ont permis à ce parti de devenir le principal groupe parlementaire avec ces 54 députés et le partenaire prédominant de la coalition gouvernementale. Ce succès électoral a été en partie provoqué par le désenchantement des électeurs progressistes, notamment les jeunes, envers le Parti social-démocrate. Bien que défendant des idéaux environnementalistes, ce parti reste toutefois plutôt traditionaliste quant aux enjeux sociaux, notamment le mariage entre conjoints de même sexe. Malgré leur défaite électorale, les sociaux-démocrates ont pu se maintenir au pouvoir, puisqu'ils ont été désignés comme partenaires de la coalition. Cette dernière s'appuie sur une entente priorisant deux dossiers qui ont été au centre de la campagne électorale : la recherche de solutions aux défis démographiques de la Lituanie concernant spécialement l'émigration, le faible taux de natalité de même que la lutte contre la pauvreté.

La République de Lettonie

Survol historique

Le noyau du peuple letton s'est formé à l'époque médiévale par le rassemblement successif de plusieurs tribus sur les rives orientales de la mer Baltique. La ville marchande hanséatique⁷ de Riga est fondée en 1201 sur le fleuve Daugava, qui constitue la principale voie commerciale



entre la Russie et l'Europe occidentale. La région est tour à tour contrôlée par les Allemands (1228-1582), par les Polonais (1582-1595), par les Suédois (1595-1710) et, enfin, par les Russes (1710-1917); chaque intervention extérieure y laisse, au passage, son héritage. Le XIX^e siècle est marqué par un mouvement d'émancipation nationale : collecte de la mémoire populaire, affinement de la langue, apparition des premiers ouvrages en letton, puis formation des premiers partis politiques lettons.

Après la Première Guerre mondiale, une république lettone émerge à la suite de nombreux conflits militaires entre l'Armée rouge et les troupes allemandes. Menacé par la montée d'un mouvement populiste, le régime parlementaire letton se transforme, en 1934, en régime semi-autoritaire. La république est toutefois annexée par l'URSS en 1940, à la suite de la signature du pacte Molotov-Ribbentrop, une action qui ne sera jamais reconnue par de nombreux pays, dont le Canada. Pendant ce demi-siècle d'occupation, une forte minorité russe s'installe en Lettonie. En 1991, après la dissolution de l'Union soviétique, la Lettonie retrouve son indépendance. Le XXI^e siècle marque l'entrée de la Lettonie dans l'espace euro-atlantique : l'État letton adhère à l'OTAN et à l'Union européenne au printemps 2004 et rejoint la zone euro en 2014.

Les minorités russophones

Les minorités russophones représentent près de 30 % de la population lettone et 50 % de celle de la capitale du pays, Riga. Des trois États baltes, la Lettonie est l'État dont la structure démographique a été la plus modifiée à la suite de l'annexion soviétique.

⁷ La Ligue hanséatique était, entre le XII^e et le XVII^e siècle, l'association des villes marchandes de l'Europe du Nord autour de la mer du Nord et de la mer Baltique.

Régime politique : une république parlementaire

Au moment de la restauration de son indépendance en 1990, la Lettonie rétablit son ancienne constitution de 1922, la *Satversme*, réinstallant ainsi le régime de république parlementaire qui avait été le sien jusqu'en 1934. Les institutions définies dans la constitution de 1922 sont alors restaurées avec de légères modifications. Ce nouveau régime est caractérisé par des institutions administratives placées sous l'autorité du gouvernement, lui-même responsable devant un Parlement unicaméral, la *Saeima*.

Composée de cent membres, la *Saeima* a le pouvoir de voter et de dissoudre le gouvernement. D'ailleurs, c'est elle qui nomme et qui révoque le président. La *Saeima* dispose également du pouvoir de nommer et de renvoyer les juges de tous les niveaux. On constate un fort roulement au sein des membres de la *Saeima*. En effet, le système électoral crée des conditions favorables à l'entrée de nouveaux partis dans l'arène parlementaire. Des projets de loi peuvent être soumis à la *Saeima* par le président, par le gouvernement, par les commissions, par au moins cinq membres de la *Saeima* ou, en fonction de procédures balisées, par un dixième des électeurs.

Au cours des quinze dernières années, le gouvernement est devenu l'initiateur principal des projets de loi, alors que le pouvoir d'initiatives des citoyens n'a été que très peu utilisé. Ce pouvoir d'initiative est exigeant et comporte plusieurs restrictions. Les commissions parlementaires ont un pouvoir limité et souffrent d'un manque de ressources. Alors que les membres des commissions issus de la coalition formant le gouvernement ont accès aux ressources de l'État, les autres membres ne disposent que de très peu de moyens pour s'adjoindre une expertise alternative et voient ainsi leur capacité d'intervention fortement amoindrie.

Le président de la Lettonie est le chef d'État. Il remplit principalement des fonctions de représentation, mais il nomme également le premier ministre. Il a l'autorité de renvoyer des lois à la *Saeima* malgré leur adoption par les parlementaires, sauf si elles ont été déclarées urgentes. Le président peut également initier un référendum conduisant à la dissolution de la *Saeima*. Toutefois, si une majorité de députés refuse l'initiative présidentielle, ce dernier est démis de ses fonctions. Jusqu'à maintenant, aucun président letton n'a utilisé cet instrument d'influence politique risqué.

Le premier ministre letton, de son côté, dirige le cabinet des ministres et assume la fonction de chef du pouvoir exécutif. Il est désigné par le président, mais doit également obtenir un appui de la majorité des députés du Parlement. Le gouvernement est composé du premier

ministre, de 15 ministres et autant de secrétaires d'État. Le processus décisionnel pour régler les questions plus sensibles est défini dans un accord de coalition. Ce mécanisme entraîne des critiques à l'égard de la *Saeima*, qui est perçue comme inutile, car les questions importantes sont discutées à portes closes, au Conseil de la coalition. Un gouvernement dispose d'une durée de vie moyenne de douze mois. Malgré cette instabilité, des politiques enracinées dans les valeurs promarchés et pro-occidentales ont été au cœur des grandes orientations du pays, car des coalitions de centre droit se sont maintenues à chaque élection depuis 1993.

Le système juridique letton est composé de trois paliers de justice. Les tribunaux de premier niveau sont les tribunaux de district (ville), le deuxième niveau correspond à celui des tribunaux régionaux et le troisième niveau à celui de la Cour suprême. Cette dernière examine les appels en sa qualité de tribunal de troisième instance. Une cour constitutionnelle est chargée, depuis 1996, de contrôler la constitutionnalité des lois.

Systemes électoraux

Les 100 membres de la *Saeima*, le parlement unicaméral letton, sont élus pour un mandat de quatre ans. Le pays est divisé en cinq circonscriptions et, dans chacune d'entre elles, entre 13 et 32 représentants sont élus en fonction du poids respectif de leur population. Les élus sont désignés par les citoyens en fonction d'un mode de scrutin proportionnel plurinominal préférentiel, c'est-à-dire que les électeurs votent pour un parti et, au sein de la liste de candidats présentés par la formation politique, ils indiquent leurs candidats préférés. Les sièges sont attribués aux différents partis proportionnellement au nombre de voix qu'ils ont obtenues et les candidats élus sont sélectionnés dans les listes en fonction de leurs résultats personnels. Seules les formations politiques ayant remporté au moins 5 % des suffrages totaux sont admissibles à la répartition des sièges. Le président de la Lettonie est élu par une majorité absolue de voix des membres de la *Saeima* à la suite d'un vote secret. Selon un sondage publié en 2006, seuls 26 % des résidents de Lettonie étaient satisfaits du système électoral. En effet, plusieurs revendiquent un système permettant une relation plus étroite entre les électeurs et les élus.

Les conseils locaux sont élus directement par les citoyens pour une période de quatre ans d'après un système semblable aux élections nationales. Les conseils régionaux sont composés des présidents des conseils locaux. Les huit députés européens lettons sont élus au suffrage universel selon un mode de vote préférentiel et les sièges sont répartis proportionnellement entre les listes ayant recueilli au moins 5 % des suffrages exprimés.

Groupes parlementaires

Depuis les élections législatives de 2014, six formations politiques sont représentées à la *Saeima*.

Parti social-démocrate Harmonie (SSDP)

Saskaņa

Chef : M. Nils Ušakovs

Représentation parlementaire : 24 députés

Affiliation européenne : Parti socialiste européen

Électorat : minorités russophones, centre gauche

Parti Unité (V)

Vienotība

Chef : M. Andris Piebalgs

Représentation parlementaire : 23 députés

Affiliation européenne : Parti populaire européen

Électorat : centre droit, pro-européen.

Union des Verts et des Paysans (ZZS)

Zaļo un Zemnieku savienība

Chef : M. Armands Krauze

Représentation parlementaire : 21 députés

Affiliation européenne : Parti vert européen

Électorat : électeurs ruraux, fermiers, conservateurs, eurosceptiques, environnementalistes

Alliance nationale (NA)

Nacionālā Apvienība

Chefs : M. Gaidis Bērziņš et M. Raivis Dzintars

Représentation parlementaire : 17 députés

Affiliation européenne : Alliance des conservateurs et réformistes européens

Électorat : nationalistes, conservateurs, anti-immigration

Association lettone des régions (LRA)

Latvijas Reģionu apvienība

Chef : M. Mārtiņš Bondars

Représentation parlementaire : 8 députés

Affiliation européenne : Alliance nationale

Électorat : électeurs centristes des régions

Du cœur pour la Lettonie (NSL)

No sirds Latvijai

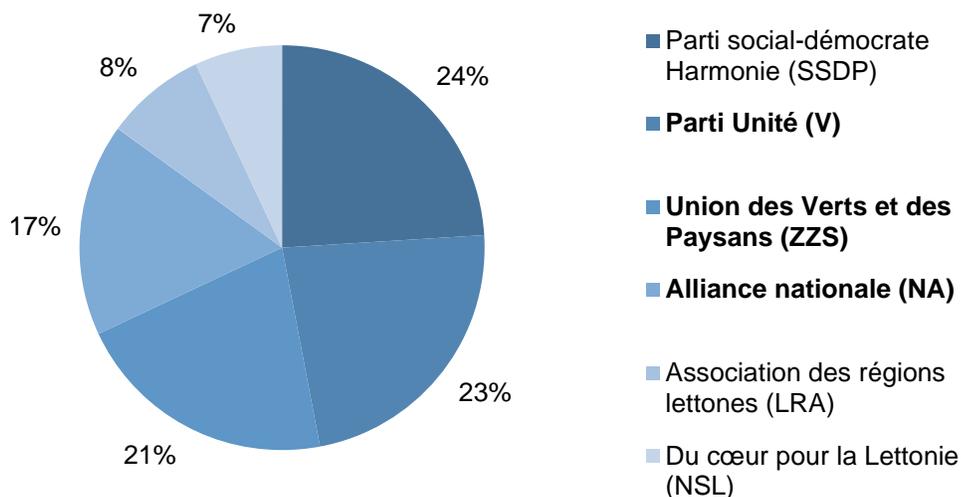
Chef : Mme Inguna Sudraba

Représentation parlementaire : 7 députés

Affiliation européenne : Alliance nationale

Électorat : électeurs recherchant davantage de transparence et d'imputabilité

Figure 2. Répartition actuelle des sièges de la Saeima⁸



Actualité

Les élections législatives lettonnes de 2014 ont vu le Parti social-démocrate Harmonie arriver en tête des suffrages, mais la coalition majoritaire sortante, composée des partis Unité, Union des verts et des Paysans et Alliance nationale, a conservé la majorité absolue des sièges. Comme à presque chaque élection depuis 1990, deux nouvelles formations ont atteint le seuil de 5 % des votes requis pour faire leur entrée sur la scène parlementaire : l'Association lettonne des régions et le parti Du cœur pour la Lettonie, une force conservatrice créée par l'ancienne auditrice générale Inguna Sudraba. Les principales sources de tensions qui animent la politique intérieure lettone sont les scandales liés à l'Agence du revenu et l'augmentation des taxes pour les petites entreprises. Ces conflits ébranlent les partenaires de la coalition et présagent une possible chute du gouvernement.

Sur la scène internationale, les événements de l'année 2016 les plus marquants de la Lettonie sont sans l'ombre d'un doute le Brexit et l'élection présidentielle américaine. Le Brexit aura un impact direct sur la destinée des milliers de Lettons qui travaillent au Royaume-Uni, de même que sur le marché européen. L'élection présidentielle américaine est porteuse d'incertitudes pour la Lettonie. La décision de l'alliance militaire de déployer, depuis janvier 2017, quatre bataillons de près d'un millier d'hommes chacun dans les États baltes et en

⁸ Les partis surlignés en gras sont membres de la coalition gouvernementale en date du 23 mars 2017.

Pologne pour renforcer leur défense face à la Russie est grandement appréciée. Le bataillon de la Lettonie est d'ailleurs dirigé par le Canada.

Les investissements en défense

D'importants efforts sont consentis en matière de défense. La Lettonie a pour objectif de faire croître ses dépenses en défense à 2 % de son PIB d'ici 2018.



Les boursiers, en compagnie du président de Lettonie, M. Raimonds Vējonis.

La République d'Estonie

Survol historique

Sous domination danoise, suédoise, allemande puis russe entre le XIII^e et le XVIII^e siècle, la population estonienne est divisée en deux classes pendant une grande partie de son histoire. D'une part, on trouve une minorité issue de soldats templiers allemands, qui ont christianisé le pays au XIII^e siècle et constituent l'élite politique, militaire, religieuse, intellectuelle et économique du pays et d'autre part, les paysans estoniens qui sont maintenus en servage. L'abolition du servage, en vigueur dans la seconde moitié du XIX^e siècle, et un meilleur accès à l'éducation entraînent le développement d'un mouvement nationaliste au sein de la population estonienne. Ce réveil national culmine en 1918 avec la déclaration d'indépendance du pays, puis en 1920 avec la victoire de l'Estonie contre les troupes de l'Armée rouge. Un régime parlementaire est alors instauré et se prolonge jusqu'en 1934, où il se transforme en régime semi-autoritaire, à la suite de la montée d'un mouvement populiste dans le contexte de la Grande Dépression.



La langue estonienne

Contrairement aux Lettons et aux Lituaniens, qui parlent des langues indo-européennes proches, les Estoniens parlent une langue d'origine finno-ougrienne, parente avec le finnois.

Au cours de la Seconde Guerre mondiale, le pays est occupé par l'Union soviétique et l'Allemagne nazie. Les élites germanophones quittent en masse l'Estonie, qui est rattachée à l'URSS. Sous la domination soviétique, des milliers d'Estoniens sont déportés et le pays est témoin « d'un afflux massif d'ouvriers et d'officiels du reste de l'URSS, ce qui conduit à un changement drastique dans la composition de la population »⁹. Dès 1987, les Estoniens profitent des réformes soviétiques permettant une plus grande liberté d'expression pour réclamer plus de liberté, puis l'indépendance. Cette dernière est finalement déclarée en août 1991. Le nouveau régime est créé sur la base du principe de restauration de l'État estonien de 1940 et la citoyenneté n'est octroyée qu'aux citoyens d'avant-guerre et à leurs

⁹ DE WAELE Jean-Michel et Paul MAGNETTEM. « Estonie », *Les démocraties européennes*, Armand Collin, 2010, p. 135.

descendants. L'Estonie détourne également son regard de l'Est pour se réaligner à l'Ouest et devient membre de l'Union européenne et de l'OTAN en 2004.

Régime politique : une république parlementaire

Le président de la République d'Estonie est le chef d'État du pays. Il s'agit avant tout d'un rôle honorifique. Il est élu par l'Assemblée législative de l'Estonie ou par un collège électoral (dans le cas où aucun candidat n'a obtenu le deux tiers des voix après un troisième tour du vote au Parlement) pour un mandat de cinq ans, renouvelable une fois. Lors de son entrée en fonction, son appartenance à un parti politique (le cas échéant) ainsi que tous ses autres mandats et obligations sont suspendus pour la durée de son mandat afin d'assurer sa neutralité. Ce n'est pas à titre de chef d'État, mais plutôt comme président que la promulgation des lois lui incombe. Il peut également mettre son veto à des mesures prises par le Parlement (nommé *Riigikogu*), mais celui-ci peut contrer cette décision par un vote à simple majorité. Bien qu'utilisé rarement, il peut aussi proposer des amendements à la constitution.

Le premier ministre de l'Estonie, quant à lui, est nommé par le président après des consultations auprès des différents groupes parlementaires et par l'obtention de leur approbation. Il s'agit habituellement du chef du plus important parti de la coalition au pouvoir. Le premier ministre, étant à la tête du gouvernement, est le véritable chef du pouvoir exécutif estonien. C'est lui qui met en œuvre la politique intérieure et étrangère du pays et qui prépare les budgets. Il nomme ses ministres, qui sont ensuite confirmés par le président. Il lui revient de nommer le secrétaire d'État, qui dirige le conseil des ministres et organise son travail.

Le pouvoir législatif repose entre les mains des députés du *Riigikogu*, l'unique chambre du Parlement de l'Estonie. Le *Riigikogu* a compétence pour légiférer dans plusieurs domaines tels que la justice, les affaires étrangères, la défense, les finances, l'éducation, la santé et les infrastructures. Il nomme plusieurs hauts responsables de l'État estonien, dont le chef de la Cour suprême et le commandant des forces de défense. Il approuve également le budget présenté par le gouvernement, s'assure de la reddition de comptes du pouvoir exécutif et ratifie les traités lorsque nécessaire. Son travail est organisé en onze commissions.

Le régime politique estonien est fortement parlementaire. Il a été choisi ainsi afin d'éviter une concentration trop importante du pouvoir entre les mains d'une seule personne, rappelant notamment le régime tsariste russe. Cela est notamment observable à travers le fait que c'est le *Riigikogu* qui décide de son agenda. De plus, le pouvoir exécutif ne peut pas lui en prescrire les

éléments. Finalement, le processus législatif ne peut pas être forcé ou accéléré par des procédures d'urgence.

Toutefois, les concepteurs de la constitution estonienne de 1992 ont aussi veillé à instaurer divers mécanismes afin d'éviter la fragmentation politique et de faciliter les procédures gouvernementales, ce qui permet au régime politique du pays de reposer sur un équilibre efficace.

Le tribunal judiciaire suprême est le *Riigikohu*, qui agit à la fois comme cour de cassation et comme cour constitutionnelle. Il est composé de dix-neuf juges nommés à vie par le *Riigikogu* sur les conseils du juge en chef.

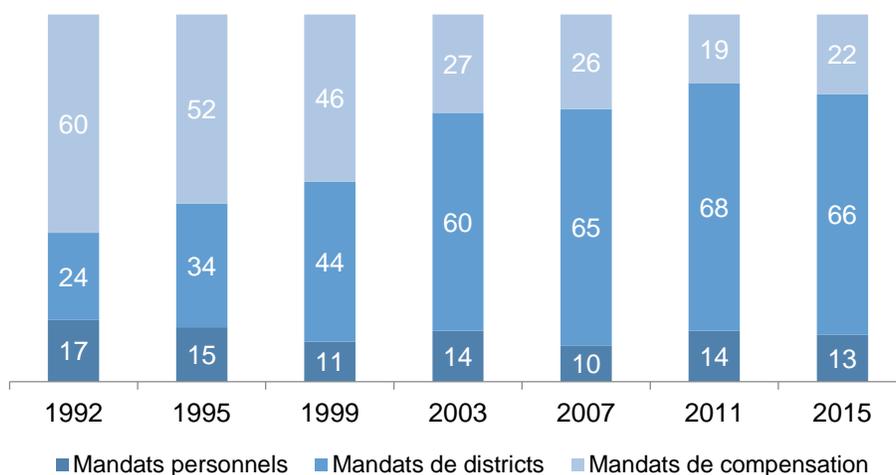
Systèmes électoraux

Le parlement unicaméral de l'Estonie, le *Riigikogu*, est composé de 101 députés élus pour un mandat de quatre ans selon un système principalement proportionnel lié à des circonscriptions plurinominales.

Lors des élections, les partis présentent une liste de candidats dans chacun des douze districts (6 à 13 sièges selon leur population) et les électeurs y choisissent un seul candidat. La distribution des sièges se déroule ensuite en trois étapes. Premièrement, des mandats dits *personnels* sont accordés à tous les candidats qui dépassent un quotient établi pour chacun des districts. Ce dernier est calculé en divisant le nombre total de voix émises dans le district par le nombre de sièges à pourvoir. Dans un deuxième temps, les voix obtenues par les différents candidats de chacun des partis dans le district sont additionnées. Les formations politiques se voient attribuer un nombre de sièges égal au nombre de fois où le total de leurs votes obtenus dépasse le quotient préétabli. Ce sont les candidats ayant obtenu le plus de voix qui se voient octroyer ces mandats dits *de districts*. Finalement, les voix de l'ensemble des candidats de chacun des partis sont additionnées à l'échelle nationale et les mandats restants dits *de compensation* sont alloués selon une version remaniée du système d'Hondt¹⁰. Seuls les partis qui ont eu plus de 5 % des voix à l'échelle nationale peuvent participer à cette étape.

¹⁰ La méthode d'Hondt est une méthode de calcul de la répartition des sièges entre les partis en compétition lors d'un scrutin. Elle consiste à diviser successivement le nombre de voix obtenues par chacun des partis par 1, 2, 3 jusqu'à n (n étant le nombre de siège à pourvoir). Les résultats de ces divisions sont ensuite ordonnés en ordre décroissant peu importe le parti et les n premiers sont ceux qui remportent les sièges.

Figure 3. Distribution des différents types de mandats depuis 1992 (101 sièges)¹¹



Des disproportions électorales?

Toivo Uustalo est le parlementaire estonien élu qui a reçu le plus petit nombre de votes depuis le retour de l'indépendance : seulement 51 votes en 1992.

Chaque trois ans, des élections locales sont tenues simultanément dans les 215 municipalités de l'Estonie. Le nombre de sièges dans les conseils municipaux est minimalement de sept et augmente en fonction de la grosseur de la ville. Les conseillers sont élus selon un système proportionnel à une circonscription, à l'exception de Tallinn, la capitale, où il y a huit circonscriptions électorales.

Les six députés européens de l'Estonie sont élus selon un système proportionnel à liste ouverte, dans une circonscription unique à l'échelle du pays. Les sièges sont répartis selon la méthode d'Hondt, sans seuil électoral.

En 2005, l'Estonie est devenue le premier pays à introduire le vote par Internet à l'échelle nationale lors d'une élection. Depuis, le pays a tenu avec succès près d'une dizaine d'élections pendant lesquelles ses résidents ont pu utiliser cette méthode de votation.

¹¹ Commission électorale nationale d'Estonie. *Elections in Estonia 1992-2015*, Bibliothèque nationale de l'Estonie, 2016, p. 14.

Fait à noter : il est seulement possible de voter par Internet lors de la période de vote par anticipation, qui dure une semaine et prend fin trois jours avant le jour de l'élection.

Groupes parlementaires

Depuis les élections législatives de 2015, six formations politiques sont représentées au *Riigikogu*.

Parti de la réforme d'Estonie (ERE)

Eesti Reformierakond

Chef : M. Hanno Pevkur

Représentation parlementaire : 30 députés

Affiliation européenne : Alliance des libéraux et des démocrates pour l'Europe

Électorat : jeunes professionnels éduqués, entrepreneurs, électeurs urbains

Parti du centre d'Estonie (EKE)

Eesti Keskerakond

Chef : M. Jüri Ratas

Représentation parlementaire : 27 députés

Affiliation européenne : Alliance des libéraux et des démocrates pour l'Europe

Électorat : minorités russophones, classe moyenne

Parti social-démocrate (SDE)

Sotsiaaldemokraatlik Erakond

Chef : M. Jevgeni Ossinovski

Représentation parlementaire : 15 députés

Affiliation européenne : Parti socialiste européen

Électorat : électeurs urbains, de centre-gauche, libéraux sociaux, minorités russophones dans une moindre mesure

Union Pro Patria et Res Publica (IRL)

Isamaa ja Res Publica Liit

Chef : M. Margus Tsahkna

Représentation parlementaire : 14 députés

Affiliation européenne : Groupe du Parti populaire européen

Électorat : conservateurs, électeurs attachés aux valeurs chrétiennes, entrepreneurs, Estoniens de souche

Parti libre d'Estonie (EVA)

Eesti Vabaerakond

Chef : M. Andres Herkel

Représentation parlementaire : 8 députés

Affiliation européenne : Alliance nationale

Électorat : électeurs de centre-droit, méfiants envers l'immigration et désillusionnés par la politique

Parti populaire conservateur d'Estonie (EKRE)

Eesti Konservatiivne Rahvaerakond

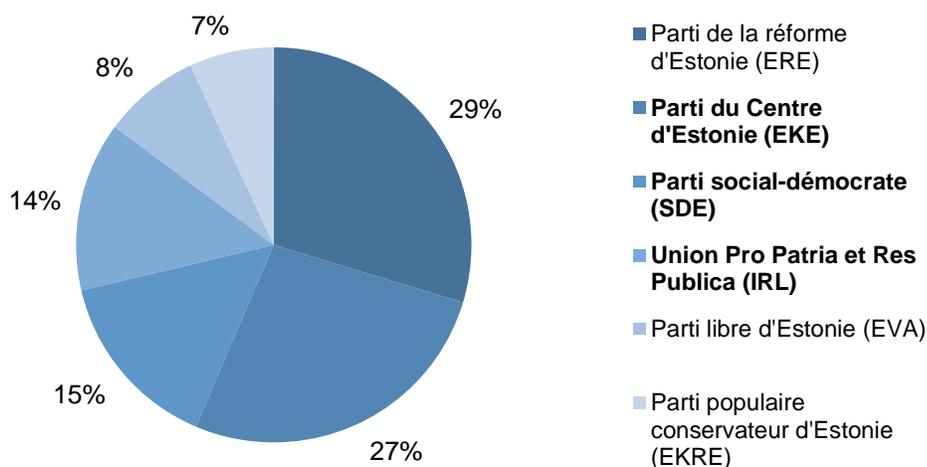
Chef : M. Mart Helme

Représentation parlementaire : 7 députés

Affiliation européenne : Alliance nationale

Électorat : Estoniens de souche, électeurs de droite, méfiants envers l'immigration, électeurs ruraux

Figure 4. Répartition actuelle des sièges du Riigikogu¹²



Actualités

Les dernières élections nationales en Estonie ont eu lieu le 1^{er} mars 2015. Le conflit en Ukraine et l'annexion de la Crimée en 2014 ont placé les enjeux de défense nationale au centre de la campagne électorale. Parmi les autres sujets abordés, ont également figuré les questions portant sur le salaire minimum, les prestations pour enfants et la réforme fiscale.

C'est le Parti de la réforme d'Estonie qui a obtenu le plus grand nombre de sièges (30 sur 101). N'ayant pas la majorité, il a entrepris la formation d'un gouvernement de coalition avec le Parti social-démocrate (SDE, partenaire dans l'ancienne coalition) et l'Union pour la patrie et Res publica (IRL, nouveau partenaire, nécessaire pour passer le seuil de 51 députés). Taavi Rõivas, le chef du Parti de la réforme et premier ministre avant les élections a été reconduit au même poste.

Toutefois, au mois de novembre 2016, des visions opposées au sujet de la réforme fiscale et de l'état de l'économie du pays, celle-ci étant considérée comme stagnante selon le SDE et l'IRL, de même qu'un manque de confiance entre les membres de la coalition ont mené à l'adoption d'une motion de censure contre l'exécutif. À la suite de la chute du gouvernement, une nouvelle coalition a été formée par le Parti du centre d'Estonie (EKE, proche des minorités

¹² Les partis surlignés en gras sont membres de la coalition au pouvoir en date du 1^{er} mars 2017.

russophones), le Parti social-démocrate et l'Union pour la patrie et Res publica. Le nouveau chef de l'EKE, Jüri Ratas, qui a remplacé l'ancien leader controversé Edgar Savisaar, a été désigné comme premier ministre. C'est la première fois en dix-sept ans que le Parti de la Réforme ne fait pas partie de la coalition au pouvoir en Estonie.

De juillet à décembre 2017, l'Estonie assurera pour la première fois de son histoire la présidence du Conseil de l'Union européenne. Il s'agit de l'organe institutionnel exécutif et législatif de l'UE (avec le Parlement européen), responsable des questions législatives et budgétaires. Depuis 2007, un système de triplet a été mis en place dans lequel les trois États, qui vont exercer successivement la présidence pendant une période de 18 mois, doivent s'entendre sur un programme commun. L'Estonie sera la première de son triplet, composé également de la Bulgarie et de l'Autriche, à assumer cette tâche. Se basant sur son énoncé de politiques envers l'Union européenne, l'Estonie souhaite accorder une importance particulière au marché commun digital, à une meilleure union énergétique, à une intégration plus étroite des membres de l'Europe de l'Est dans l'UE et à la promotion d'*e-solutions* dans le domaine des politiques publiques de l'organisation régionale.



Le Riigikogu,
Parlement de
l'Estonie.



II. Analyse thématique

L'influence du passé dans la construction identitaire et les rapports sociaux

Au cours de notre mission exploratoire, nous avons été particulièrement surpris par le poids de l'histoire récente dans les sphères politiques et sociales. Qu'il s'agisse de la Lituanie, de la Lettonie, ou de l'Estonie, tous ces pays arborent les marques des occupations soviétique et allemande, et voient nombre de leurs défis actuels plonger leurs racines dans cette période sombre de leur histoire. Dans les prochaines pages, il sera donc question des répercussions du passé, qui sont apparues le plus clairement lors de nos entretiens, et les plus porteuses d'enjeux, notamment la manière dont le XX^e siècle a façonné – et renforcé – la mémoire collective et l'identité des populations baltes, les débats entourant l'usage du terme « génocide » pour qualifier les politiques répressives soviétiques et allemandes, de même que les enjeux éducationnels et politiques engendrés par un enseignement divergent de l'histoire dans les écoles russophones de Lettonie et d'Estonie.

La résistance culturelle balte et les guerres de mémoire

Dans l'ensemble des pays baltes, la période historique désignée selon le vocable « occupation soviétique » représente un moment charnière dans la construction de l'identité nationale. Déportations massives d'éléments de la population considérés suspects par Moscou, politique de soviétisation marquée, notamment par une industrialisation rapide et une immigration d'ouvriers russophones venus opérer les nouvelles usines, interdiction de la moindre manifestation nationaliste... les cinquante années passées sous la domination de l'URSS ont eu pour effet de bouleverser profondément l'ensemble des sociétés lituanienne, lettone et estonienne, et de laisser une empreinte indélébile dans la mémoire collective de chacun de ces pays.

Dans les circonstances évoquées précédemment, d'aucuns auraient pu penser que les mesures agressives entreprises par Moscou auraient affaibli les mouvements nationalistes et, plus largement, compromis la pérennité d'une identité lituanienne, lettone ou estonienne. Or, c'est plutôt le contraire qui est survenu : selon M^{me} Urve Tiidus, membre du *Reform Party* et ancienne ministre de la Culture en Estonie, la pression exercée par le régime soviétique a eu

pour effet de rendre la population particulièrement sensible à la valeur de la langue et de la culture locale. Cet avis semble partagé par la très grande majorité des personnes rencontrées lors de la mission – en Estonie comme ailleurs –, de même que par les chercheurs qui ont étudié la question. Pour reprendre les termes de Richard C. Mole, « bien que la politique de soviétisation déployée par l'URSS ait réussi à réprimer les manifestations nationalistes dans les républiques baltes, elle a cependant renforcé cette identification nationale, en faisant de l'ethnicité le marqueur identitaire de la majorité des citoyens¹³ ».

Si cette consolidation identitaire autour de l'ethnicité est apparue comme la conséquence inattendue de la répression soviétique, elle a cependant entraîné une exclusion des minorités russophones du récit national qui s'est construit et institutionnalisé à partir du moment où les pays baltes ont pu accéder à leur indépendance, à l'aube des années 1990. Selon cette trame narrative, la population locale s'identifie d'abord et avant tout comme étant la victime d'un agresseur extérieur : l'URSS. On trouve donc une importante dichotomie entre le « Nous » et « l'Autre », dichotomie dans laquelle les minorités russophones présentes en Lettonie, en Estonie et, dans une moindre mesure, en Lituanie ne parviennent pas à se reconnaître; souffrant dès lors d'un déficit de légitimité. « Ainsi, d'importantes tensions apparaissent dans un État qui, d'une part, adhère aux idées d'une société ouverte et pluraliste, et d'autre part, fonde principalement ses revendications à la légitimité sur un récit national – ou une mémoire politique – composé de catégories ethniques qui ne sont pas partagées par de larges pans de la société¹⁴ ».

Pour un visiteur attentif, il est relativement facile de constater cette vision manichéenne de l'histoire récente à travers certains véhicules, dont les plus apparents demeurent les musées de l'occupation – éloquentement appelés « musée des victimes du génocide » à Vilnius –, les monuments commémoratifs et les célébrations publiques. Aussi n'est-il guère surprenant que les minorités russophones, désireuses de revendiquer une légitimité qui ne leur est guère accordée dans le récit national officiel, privilégient sensiblement les mêmes canaux pour communiquer une vision divergente du passé, donnant lieu à ce que nombre de chercheurs qualifient de « guerres de mémoire » (*Memory Wars*)¹⁵, dont l'un des exemples les plus

¹³ M. MOLE, Richard C. *"The Baltic States from the Soviet Union to the European Union : Identity, discourse and power in the post-communist transition of Estonia, Latvia and Lithuania"*, Routledge, 2012, p. 67.

¹⁴ ONKEN, Eva-Clarita. "Memory and democratic pluralism in the baltic states – rethinking the relationship", *Journal of Baltic Studies*, vol. 41, n° 3 (2010), p. 286.

¹⁵ *Ibid.*, p. 277. CHESKIN, Ammon. "History, conflicting collective memories, and national identities: how Latvia's Russian-speakers are learning to remember", *Nationalities Paper: The Journal of Nationalism and Ethnicity*, vol. 40, n° 4 (2012), p. 565.

apparents demeure les célébrations du 9 mai, marquant la victoire de l'URSS sur l'Allemagne nazie, en 1945. Début de l'occupation soviétique pour les uns, libération et triomphe pour les autres, il s'agit sans doute de l'un des moments dans l'année où la division entre russophones et le reste des populations lituanienne, lettone ou estonienne est la plus palpable : si les premiers célèbrent publiquement l'événement, les autres préfèrent passer outre.

Bien que l'un des principaux héritages de l'occupation soviétique soit cette dichotomie entre Baltes et russophones, de nombreuses voix s'élèvent depuis quelques années afin de revendiquer une vision plus nuancée du passé. Certes, des représentants de partis politiques en faveur des minorités linguistiques – à l'instar de M. Boriss Cilevičs, du parti de la Concorde, en Lettonie – militent depuis longtemps pour un abandon de cette division ethnique de l'histoire, mais ce genre de revendication a également, et de façon toute paradoxale, émergé grâce au travail des Commissions pour l'évaluation des crimes commis durant les occupations nazies et soviétiques, que d'aucuns qualifient de génocidaires.

Occupation ou Libération? Après le conflit idéologique, la guerre terminologique

Dans les pays baltes, il existe encore une importante division au sein de la population lorsqu'il s'agit de qualifier l'époque du régime soviétique. L'utilisation du terme « Occupation », pourtant privilégié par la majorité des Estoniens, Lettons et Litvaniens, est décriée par la plupart des russophones. Selon le chercheur Ammon Cheskin, la raison en est fort simple : reconnaître l'idée d'une occupation reviendrait à questionner, voire contester la légitimité légale et morale de leur présence; c'est pourquoi le terme « Libération » est souvent privilégié par ces derniers.

"Unhappy people from [...] Baltics obeyed strict orders and, being accompanied by unknown gunmen, left their hearths, which their ancestors had built and taken care of. Went to the poverty, hunger, cold and death. How to call it? Is this a violation of human rights? Genocide? Or still something else¹⁶?"

L'occupation soviétique : un génocide politique?

Dans les années immédiates qui ont suivi l'accession à l'indépendance des pays baltes, de nombreuses voix se sont élevées afin que puisse être mise en place une instance judiciaire internationale destinée à juger les crimes commis pendant l'occupation soviétique – à l'image des tribunaux de Nuremberg. Bien que les circonstances entourant la chute de l'URSS n'aient pas permis la concrétisation d'un tel projet, des Commissions de vérité et de réconciliation ont été organisées à la fois en Estonie, en Lettonie et en Lituanie, pour que la lumière soit faite sur les crimes commis durant les cinquante années d'occupation soviétique et que les responsables de ces actes puissent être formellement tenus imputables¹⁷.

Pour une personne non familière avec l'histoire récente des États baltes, l'emploi du terme « génocide » qui réfère aux crimes commis durant l'occupation soviétique peut sembler *a priori* surprenant. Pourtant, un bref coup d'œil sur le nombre de victimes du régime stalinien rend compte de l'ampleur des politiques de répression (voir tableau 1) : on estime d'ailleurs que durant cette période, environ 15 % de la population totale des pays baltes aurait été arrêtée, déportée ou exécutée¹⁸.

Tableau 1 : nombre de victimes du régime stalinien¹⁹

	Lettonie	Lituanie	Estonie
Déportations	139 000	130 000	65 000
Arrestations	51 973	200 000	80 000
Exécutions	1 986	2 747	2 000

Si, pour les chercheurs baltes, qualifier de génocide les crimes commis sous le régime soviétique fait maintenant office d'axiome, l'avis des auteurs occidentaux est un peu plus sujet à débats, bien que certains d'entre eux, à l'instar de Rudolph Rummel, soient plutôt en accord. Le facteur déterminant dans ce contexte n'est pas tant le nombre de victimes, mais la définition que l'on retient du concept de génocide. Selon la *Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide*, établie en 1948, il s'agit de :

¹⁶ SABBO, Hilda.. "Võimatu vaikida (*Impossible to Remain Silent*)", vol. I, n° 618 (1996), cité dans Lauri Mälksoo, "Soviet Genocide? Communist Mass Deportations in the Baltic States and International Law", *Leiden Journal of International Law*, vol. 14, n° 4 (2001), p. 761.

¹⁷ Le jugement de ces crimes est donc tombé sous la responsabilité du système de justice de chaque pays, soulevant par ailleurs la question de la légitimité des tribunaux domestiques pour juger des actes relevant du droit international (*Ibid.*, p. 771).

¹⁸ *Ibid.*, p. 766.

¹⁹ *Ibid.*, p. 766.

L'un quelconque des actes ci-après, commis dans l'intention de détruire, ou tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel :

- a) Meurtre de membres du groupe;
- b) Atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe;
- c) Soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle;
- d) Mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe;
- e) Transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe²⁰

Dans cette optique, les déportations, arrestations sommaires et les exécutions qui s'inscrivent dans cette définition doivent avoir été commises dans l'intention de détruire un groupe *national, ethnique, racial* ou *religieux*, chose difficile à prouver dans le cas des pays baltes, où la nature du groupe de personnes qui ont souffert de ces crimes relève davantage du domaine politique²¹.

Dans les versions préliminaires de la Convention, pourtant, on trouvait une intention d'inclure les groupes politiques à titre de victimes potentielles de génocide. Or, c'est justement à cause des pressions exercées par l'URSS à l'époque de sa rédaction que ces aspects n'ont pas été inclus dans la version définitive²². Dans quelle mesure, ainsi, est-il légitime de s'en tenir à la Convention de 1948 pour qualifier les crimes du régime soviétique? C'est d'ailleurs pour cette raison que la définition qui a été retenue dans le Code criminel de chacun des pays baltes inclut « tout groupe politique hostile », soulevant autant de doutes sur la légitimité des jugements rendus par les cours domestiques, comme en Estonie : « Les termes employés pour définir le crime de génocide dans le Code criminel estonien donnent l'impression que le législateur a modelé sa définition en fonction de son applicabilité pour condamner les actes répressifs commis durant l'occupation de l'Estonie²³. »

En plus des débats entourant le rôle et la légitimité des cours domestiques pour juger des crimes relevant du droit international, la mise en place des différentes commissions et le fruit de leurs travaux a mis au jour un autre enjeu : celui de la responsabilité des Lituaniens, des Lettons et des Estoniens ayant collaboré avec le pouvoir pendant la période soviétique, certes, mais également lors de l'occupation allemande, entre 1941 et 1944. En Lituanie, par exemple, l'idée de juger en même temps les crimes commis par les régimes nazi et soviétique²⁴ a été

²⁰ *Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide*, 9 décembre 1948, 78 R.T.N.U. 277 (entrée en vigueur : 12 janvier 1951), art. 2.

²¹ Il s'agissait en réalité d'éliminer tous les groupes politiques hostiles au régime (Lauri Mälksoo, *loc. cit.* p. 782).

²² *Ibid.*, p. 759.

²³ *Ibid.*, p. 772.

²⁴ Par la création de la Commission pour l'évaluation des crimes commis pendant les occupations nazie et soviétique en Lituanie et par la signature de la déclaration de Prague. (Saulius Suziedelis. « The

dénoncée par certaines figures importantes de la communauté juive comme une tentative d'occulter le rôle joué par la population locale dans l'Holocauste²⁵. Dans tous les cas, ces controverses viennent remettre en question le récit national voulant que les Baltes soient uniquement définis selon leur statut de victimes des occupations nazie et soviétique et viennent renforcer les arguments de ceux en faveur d'une réinterprétation nuancée de l'histoire nationale, particulièrement dans les écoles, où une vision plus englobante du passé viendrait peut-être pallier l'un des problèmes les plus aigus dans les systèmes scolaires letton et estonien : l'enseignement divergent de l'histoire dans les écoles russophones.

L'enseignement de l'histoire dans les écoles russophones : vers une société fragmentée ou une redéfinition de la citoyenneté?

Depuis la première période d'indépendance des États baltes, au début des années 1920, le système scolaire garantit aux minorités linguistiques de chaque pays l'instauration d'écoles séparées où l'instruction se fait – entièrement ou en partie – dans leur langue maternelle. Ce droit constitutionnel, dont ces minorités bénéficient, s'accompagne cependant d'une obligation de respecter le curriculum officiel, afin de promouvoir l'intégration des étudiants issus de ces minorités au sein des sociétés majoritaires. Si l'équilibre fragile entre le respect des droits fondamentaux et l'intégration au sein du groupe dominant est une situation vécue par nombre de pays pluralistes, le manque de consensus entre les enseignants russophones et leurs confrères venant de la société majoritaire en ce qui concerne l'enseignement de l'histoire, en Lettonie comme en Estonie, crée de réels problèmes d'intégration et représente un défi de taille pour ces jeunes démocraties.

Pour les différents intervenants rencontrés lors de la mission exploratoire, la base des problèmes d'intégration des russophones réside dans l'enseignement alternatif de l'histoire dans les écoles minoritaires. En dépit d'une conformité apparente au curriculum national, les enseignants de ces écoles véhiculeraient régulièrement une autre interprétation du passé, soit à travers leur avis personnel – donné en classe – ou encore par l'utilisation clandestine de matériel pédagogique provenant de Russie ou de Finlande²⁶. À l'origine de cette attitude

International Commission for the Evaluation of the Crimes of the Nazi and Soviet Occupation Regimes in Lithuania: Successes, Challenges, Perspectives », *Journal of Baltic Studies* (2014), p. 8-9).

²⁵ Pour reprendre les termes du chercheur Dovid Katz, « l'intention derrière l'idée de mettre les deux systèmes sur le même pied d'égalité n'était rien d'autre qu'une grossière tentative pour camoufler la collaboration de la population locale dans la réalisation de l'Holocauste. » (*Ibid.*, p. 8-9).

²⁶ En Estonie, près de la moitié des enseignants y ont recours au moins en partie. En Lettonie, ce sont plus de la moitié d'entre eux. (GOLUBEVA, Maria. "Different history, different citizenship? Competitive

frondeuse se trouverait le sentiment d'injustice ressenti par la majorité des enseignants russophones face à la manière dont l'occupation soviétique est dépeinte dans les programmes officiels²⁷. Pour reprendre les termes de M. Andres Kasekamp, directeur de l'Institut de politique étrangère de l'Estonie, en référant aux ouvrages historiques prescrits dans le curriculum national, « les russophones qui lisent ces livres réalisent qu'ils ne sont pas les "gentils" dans l'histoire²⁸ ». Il apparaît donc difficile, pour eux, d'accepter de souscrire à une histoire dont ils ne peuvent retirer de fierté et dans laquelle aucune légitimité n'est accordée à leur présence. Ce phénomène engendre éventuellement d'importants défis d'intégration, certes, mais également une conception différente de la citoyenneté.

Selon un sondage mené en 2001 par la International Association for the Evaluation of Educational Achievement, en Estonie, les élèves des écoles russophones étaient beaucoup plus critiques envers l'efficacité de leur engagement civique que leurs comparses issus des groupes majoritaires, surtout en ce qui concerne l'importance de voter et d'agir pour pallier les problèmes vécus par la communauté²⁹; une tendance que le temps ne semble pas avoir corrigée, selon les conclusions d'une étude récente menée par la chercheuse Maria Golubeva, qui confirme le fait que les élèves – comme les enseignants – doutent davantage de l'efficacité de leurs actions que ceux des écoles majoritaires³⁰. Fait intéressant : ce désengagement des russophones à l'égard de la citoyenneté n'est pas tant le fruit d'une divergence dans le contenu enseigné que du sentiment d'injustice que les élèves et les enseignants entretiennent à l'égard du curriculum national³¹.

Contrairement à ce qui est souvent perçu, toutefois, l'attitude critique des russophones envers le programme officiel n'engendre pas pour autant un plus grand sentiment d'appartenance envers la Russie chez ces derniers. Selon M^{me} Strubega, doctorante à l'Université de Lettonie et spécialiste des minorités linguistiques du pays, seulement 28,3 % d'entre eux se sentent attachés à la Russie³². Pour les jeunes générations, particulièrement, on observe l'émergence d'un rapport au passé et d'un récit identitaire qui semble prendre ses

narratives and diverging civil enculturation in majority and minority school in Estonia and Latvia", *Journal of Baltic Studies*, vol. 40, n° 3 (2010), p. 324).

²⁷ *Ibid.*, p. 323.

²⁸ Rencontré le 23 février 2017.

²⁹ TOOTS, Anu. "The role of values in citizenship education: a comparative study of Estonian and Russian-speaking schools in Estonia, The Relationship Between Social Context, Social Attitudes, Democratic Values and Social Actions", *International Journal of Educational Research*, vol. 39, n° 6 (2003), p. 573.

³⁰ Maria Golubeva, *loc. cit.*, p. 327-328.

³¹ *Ibid.*, p. 327-328.

³² Rencontrée le 14 février 2017.

distances avec la trame narrative habituellement véhiculée et promue par la Russie pour promouvoir une vision plus nuancée de l'histoire³³.

Comment, dans ce contexte, favoriser l'intégration des minorités linguistiques à la société majoritaire, tout en respectant leurs droits constitutionnels et leur volonté de préserver la spécificité de leur culture? Si, comme l'a évoqué Maria Golubeva, cela nécessite d'abord de prendre à bras le corps le sentiment d'impuissance et d'aliénation omniprésent dans la culture des écoles russophones³⁴, encore faudra-t-il que les mesures qui seront entreprises prennent en compte les politiques controversées d'octroi de la citoyenneté lettone ou estonienne aux minorités linguistiques et que soient approfondies des pistes de solution pour remédier au problème de ceux qui ne possèdent aucune citoyenneté formelle.



Célébrations
de la fête
nationale
d'Estonie.

Les boursiers stagiaires
échantent avec les ex-
premiers ministres de
Lituanie
Gediminas Kirkilas
(2006-2008) et
Andrius Kubilius
(1999-2000; 2008-2012)
et le député
Arunas Gelunas Vėjonis
à propos de la transition
démocratique.



³³ Ammon Cheskin, *loc. cit.*, p. 578.

³⁴ Maria Golubeva, *loc. cit.*, p. 328.

La minorité linguistique russophone

Prenant également racine dans l'héritage soviétique des pays baltes, la question de la minorité linguistique russophone a été un enjeu central tout au long de notre mission exploratoire. Précisons d'entrée de jeu que l'on doit se garder d'interpréter cette minorité au sens ethnique du terme. En effet, cette population est composée de ressortissants d'une pluralité de pays, telles la Biélorussie et l'Ukraine³⁵. C'est pour mieux saisir cette caractéristique que nous faisons allusion à la « minorité russophone » plutôt que « russe ».

Afin de mieux comprendre cette question, il semble important de se reporter au contexte historique entourant l'accession à l'indépendance des pays baltes, à la suite de la chute de l'Union soviétique. À cette époque, une large portion de la population se composait de personnes issues de la minorité russophone. Or, on craignait que celles-ci puissent compromettre la stabilité politique de ces pays nouvellement souverains. Cela a donc amené les gouvernements de l'époque à réfléchir aux mécanismes d'intégration à privilégier afin de permettre, notamment, l'établissement et le développement d'une culture nationale distincte.

Compte tenu, entre autres, des différences démographiques, nous avons pu observer que la Lituanie, la Lettonie et l'Estonie ont adopté des avenues distinctes. En effet, bien que ces trois pays aient accordé une grande importance aux politiques linguistiques, le contexte démographique de la Lituanie au moment de son indépendance a sans doute facilité l'adoption de mesures plus conciliantes que ses voisins³⁶. La population lituanienne étant plus homogène, l'intégration de la minorité russophone s'est faite de manière plus harmonieuse.

De leur côté, la Lettonie et l'Estonie ont eu « moins de succès dans le développement d'un sentiment d'appartenance des minorités russophones à la culture nationale. Elles se sont largement concentrées sur des politiques linguistiques comme principal moyen d'intégration³⁷ ». En effet, quinze ans après leur indépendance, plus du quart de la population issue de la minorité russophone présente dans ces deux pays n'a qu'une connaissance sommaire de la langue nationale³⁸.

³⁵ GALBREATH, David J. "Minority rights in the Baltic States", *Baltic Rim Economies*, n° 2 (2010), p. 24.

³⁶ MUIZNIEKS, Nils, Juris ROZENVALDS et Leva BIRKA. "Ethnicity and social cohesion in the post-Soviet Baltic states", *Patterns of Prejudice*, vol. 47, n° 3 (2013), p. 289.

³⁷ *Ibid.*, p. 289.

³⁸ *Ibid.*, p. 295.

Enfin, les personnes issues de la communauté russophone vivant en Lituanie considèrent subir peu de discrimination. Seuls 12 % d'entre eux disent avoir été victimes d'un tel comportement alors que ce taux est de 25 % en Lettonie et de 55 % en Estonie³⁹. Le fait qu'il existe des partis politiques qualifiés de « pro russe » bien établis en Estonie et en Lettonie, mais non en Lituanie, constitue un autre facteur illustrant ce contexte. D'une part, la population majoritaire perçoit la minorité russophone comme étant parfois réfractaire à la culture nationale et, d'autre part, cette minorité a incidemment le sentiment d'être brimée par la majorité.

Toujours ouverts et collaboratifs dans leurs réponses à nos questionnements, les intervenants rencontrés nous ont permis de mieux comprendre les différentes composantes de ce sujet parfois sensible. Afin de mieux saisir cette réalité singulière, nous traiterons successivement de la question des minorités linguistiques sous l'angle des droits démocratiques, puis sous celui du système d'éducation.

Les droits démocratiques

Au moment de la chute de l'Union soviétique, un nombre important de personnes issues de la minorité russophone composait les trois pays baltes. Toutefois, c'est en Lituanie que l'on en comptait le moins, avec un peu plus de 9 % de la population⁴⁰. Le portrait est tout autre pour ses voisins, alors que cette minorité linguistique n'occupait pas moins de 30,3 % de la population estonienne et 34 % de la population lettone⁴¹. Les différents intervenants rencontrés ont souligné que cette différence démographique a joué un rôle important dans l'élaboration du cadre législatif entourant l'acquisition des droits démocratiques tels que la citoyenneté et le droit de vote.

En effet, au moment de l'indépendance, les mouvements nationalistes ont été divisés entre les « restaurationnistes » et les « réformistes⁴² ». Ces deux groupes avaient des visions divergentes à propos des mécanismes d'intégration des minorités. Les réformistes ont eu plus de succès en Lituanie, où l'État a adopté une démarche plus inclusive. En effet, bien que conscientes du statut précaire de leur culture nationale, les personnes issues de la minorité russophone résidant sur le territoire lituanien au moment de l'indépendance se sont vues

³⁹ BEST, Marina. "The Ethnic Russian Minority: A Problematic Issue in the Baltic States", *Germanic & Slavic Studies in Review*, vol. 2, n° 1 (2013), p. 38.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 34.

⁴¹ *Ibid.*, p. 34.

⁴² David J. Galbreath, *loc. cit.*, p. 24.

octroyer automatiquement la citoyenneté lituanienne⁴³. De même, l'article 37 de la Constitution spécifie que « les citoyens issus des communautés ethnoculturelles ont le droit de favoriser leur langue, leur culture et leurs coutumes⁴⁴ » et « l'État doit les soutenir dans leurs démarches⁴⁵ ».

Quant aux « restaurationnistes », ces derniers ont eu un plus grand succès politique en Estonie et en Lettonie, où ont été adoptées des politiques plus limitatives d'acquisition des droits démocratiques⁴⁶. En effet, ces deux pays ont suivi le principe de *jus sanguinis* selon lequel la citoyenneté est déterminée par celle des parents, plutôt que par le lieu de naissance⁴⁷. Ainsi, ce ne sont que les descendants de citoyens de ces pays, pendant la première période d'autonomie politique, qui se sont vu octroyer la citoyenneté. Les enfants nés en Estonie ou en Lettonie de parents russes ne pouvaient devenir citoyens de leur pays de naissance de plein droit⁴⁸.

Par cette politique, environ 740 000 habitants de Lettonie et 500 000 de l'Estonie se sont retrouvés sans citoyenneté⁴⁹. Ces « non-citoyens » (ou « *aliens* » selon la terminologie estonienne inspirée de l'anglais) n'ont incidemment pas pu participer à la première élection postindépendance, qui a eu lieu en 1992 en Estonie et en 1993 en Lettonie⁵⁰. Toutefois, des politiques de naturalisation ont par la suite été mises en place afin d'offrir la possibilité à ces personnes d'acquérir la citoyenneté de leur pays de résidence, sous réserve de la réussite d'une évaluation linguistique.

Il faut également reconnaître l'effet positif de l'accession de ces deux pays à l'Union européenne sur la reconnaissance des droits démocratiques des minorités russophones. En effet, afin d'être considérées comme des candidats valides, tant la Lettonie que l'Estonie ont été encouragées à réduire le nombre de résidents sans citoyenneté⁵¹. Ainsi, bien que les « non-citoyens » n'aient pas le droit de vote aux élections nationales, les négociations entourant l'accession de l'Estonie à l'Union européenne ont ouvert la possibilité pour ces derniers de voter aux élections municipales estoniennes⁵².

⁴³ DUINA, Francesco, et Carlo MIANI. "Fitting in the Baltics: National identity, minorities and compliance with EU accession requirements in Lithuania and Latvia", *Comparative European Politics*, vol. 13, n° 5 (2015), p. 535.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 539.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 539.

⁴⁶ David J. Galbreath, *loc. cit.* p. 24.

⁴⁷ Marina Best, *loc. cit.*, p. 33.

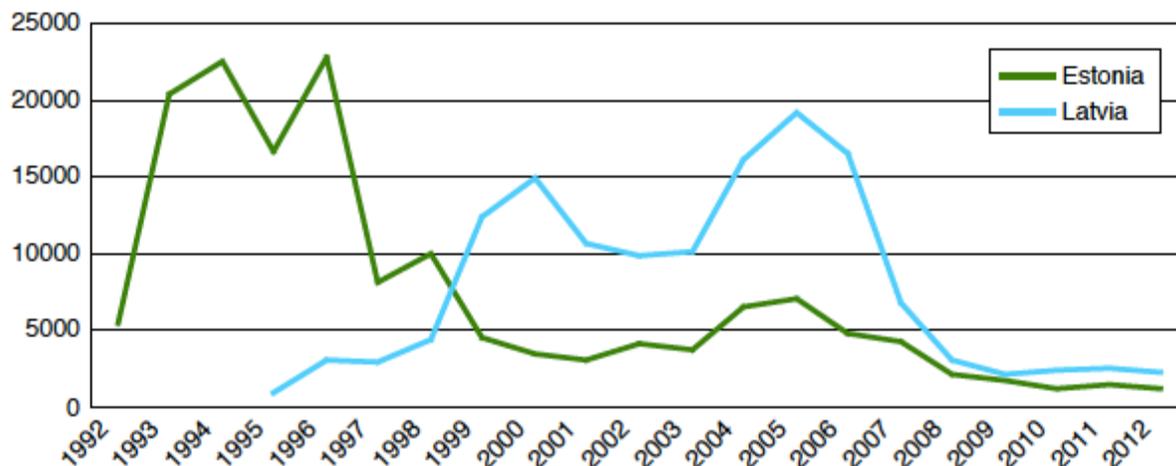
⁴⁸ *Ibid.*, p. 35.

⁴⁹ Nils Muiznieks, Juris Rozenvalds et Ieva Birka, *loc. cit.*, p. 288.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 291.

⁵¹ Marina Best, *loc. cit.*, p. 36.

⁵² AGARIN, Timofey. "Resident Aliens? Explaining Minority Disaffection with Democratic Politics in the Baltic States", *Ethnopolitics*, vol. 12, n° 4 (2013), p. 336-337.

Figure 5. Taux de naturalisation entre 1992 et 2012⁵³

Aujourd'hui, la possibilité d'obtenir la citoyenneté estonienne ou lettone est ouverte à l'ensemble des habitants⁵⁴. Plusieurs barrières procédurales sont tombées pour laisser place à un processus de naturalisation simplifié. Malgré cela, l'on constate que plusieurs n'ont toujours pas fait de démarche en ce sens. Si bien qu'en 2013, on ne dénombrait pas moins de 297 883 « non-citoyens » en Lettonie et 90 533 « *aliens* » en Estonie⁵⁵.

De récents sondages ont suggéré que le manque de motivation à cet égard provient d'une combinaison de plusieurs facteurs psychologiques⁵⁶. Parmi ceux-ci, notons que certaines personnes issues de la minorité russophone considèrent le processus de naturalisation comme étant « humiliant » ou encore jugent que « la citoyenneté devrait être automatique »⁵⁷. L'enjeu de la langue s'avère être également une composante non négligeable. Certains sont tout simplement incapables de réussir l'évaluation linguistique nécessaire pour se voir octroyer la citoyenneté.

Enfin, plusieurs décident de ne pas entamer les procédures de naturalisation simplement par choix. En effet, malgré leur statut de « non-citoyens », ils bénéficient du statut de résidents permanents. Cela leur confère la possibilité de voyager tant parmi les pays membres de l'Union européenne qu'en Russie sans obtenir de visa. De même, ce statut ne les prive pas des droits sociaux et économiques dont jouissent les citoyens.

⁵³ MUIZNIEKS, Nils, Juris ROZENVALDS et Leva BIRKA. "Ethnicity and social cohesion in the post-Soviet Baltic states", *Patterns of Prejudice*, vol. 47, n° 3 (2013), p. 293.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 292.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 293.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 293.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 293.

Le système d'éducation

Au moment de l'indépendance, le système d'éducation des pays baltes était divisé en fonction de la langue d'enseignement⁵⁸. Sauf exception, on séparait des institutions russophones les institutions où la langue majoritaire était enseignée. Constatant que cette manière de fonctionner compromettrait la cohésion du système d'éducation nationale, la Lituanie a très tôt entrepris une réforme du modèle éducationnel. Priorisant l'éducation bilingue, la Lituanie a tout de même conservé la possibilité d'un enseignement dans une autre langue au sein des communautés densément peuplées de personnes issues de la minorité russophone ou polonaise⁵⁹.

Du côté de l'Estonie et de la Lettonie, l'on a attendu que les institutions d'enseignement russophones soient bien établies avant d'entamer une telle réforme. En effet, ce n'est qu'en 1998 que la Loi sur l'éducation en Lettonie est venue affirmer que l'ensemble des écoles secondaires aurait jusqu'en 2004 pour entreprendre une transition vers un système scolaire entièrement letton⁶⁰. De manière similaire, le Parlement estonien a adopté une loi en 1997 qui mentionne que l'ensemble des écoles secondaires du pays devrait effectuer une transition vers la langue estonienne au cours des dix années suivant l'entrée en vigueur de la loi en question⁶¹.

Toutefois, en raison d'oppositions nationales et internationales, ces deux pays ont été contraints de modérer leurs objectifs. On a donc ouvert la porte pour que 40 % du cursus puisse continuer à être enseigné dans la langue de la minorité⁶². Lors de nos rencontres avec différents intervenants en Estonie et en Lettonie, plusieurs nous ont fait part de leur crainte à propos de ce système d'éducation « parallèle ». De leur avis, le système actuel crée des « ghettos » susceptibles de désavantager les étudiants ayant fait le choix de privilégier les institutions russophones.

L'objectif du système éducatif unique, nous ont-ils dit, est précisément de promouvoir la compétitivité des jeunes issus de cette minorité en leur permettant de maîtriser davantage la langue nationale à partir d'un jeune âge et incidemment de faciliter l'accès aux études universitaires qui sont majoritairement offertes dans cette langue⁶³. De même, l'acquisition de la langue nationale les prépare à intégrer plus facilement le marché du travail. Les membres de

⁵⁸ Marina Best, *loc. cit.*, p. 39.

⁵⁹ *Ibid.*, p. 36.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 36.

⁶¹ *Ibid.*, p. 36.

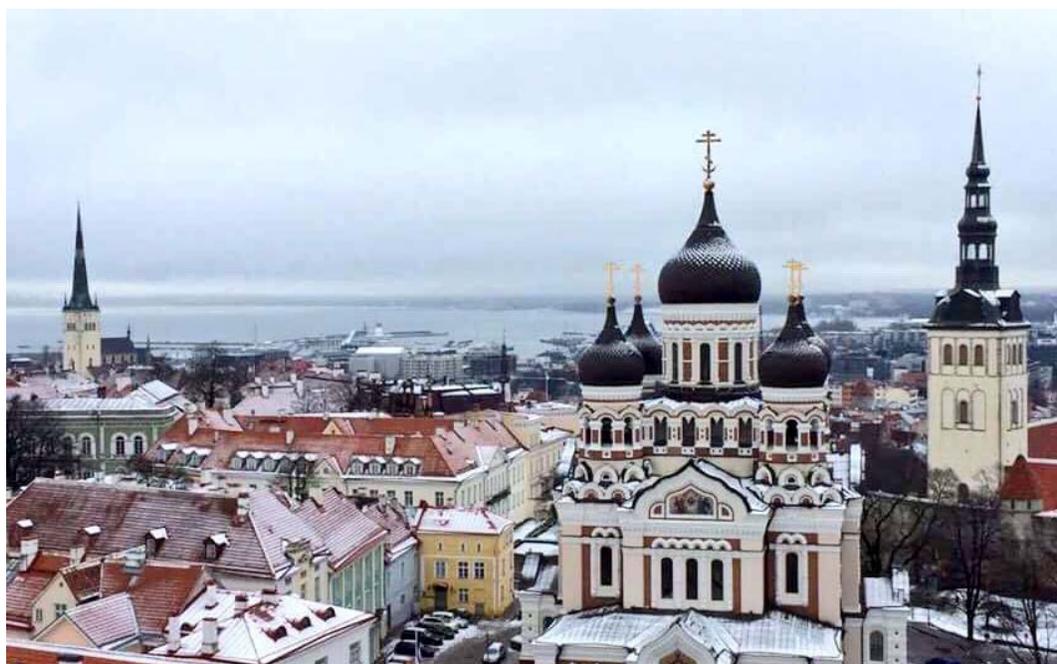
⁶² Nils Muiznieks, Juris Rozenvalds et Leva Birka, *loc. cit.*, p. 300.

⁶³ *Ibid.*, p. 296.

cette minorité russophone n'ont toutefois pas la même interprétation de ces objectifs. De leur avis, il s'agit d'une tentative « assimilationniste » susceptible de restreindre leurs droits fondamentaux⁶⁴.

Ces deux exemples permettent d'illustrer les différentes approches adoptées en ce qui concerne la question des minorités linguistiques russophones. On remarque donc que la Lituanie a priorisé une approche plus près d'une conception multiculturelle de la société, où l'on tolère, voire valorise, les différences culturelles⁶⁵. Quant à l'Estonie et à la Lettonie, en partie en raison de leur situation démographique particulière, elles ont adopté des politiques d'intégration plus strictes à tendance « assimilationniste⁶⁶ ».

Lors de nos rencontres, nous avons eu le privilège de mieux comprendre cette dynamique singulière qui recèle son lot de complexité. En effet, il nous a été possible de constater que la majorité des personnes avec qui nous nous sommes entretenues avaient à cœur l'intégration des personnes issues de la minorité russophone. Toutefois, selon certains, les efforts de la majorité pour intégrer cette minorité ne doivent pas aller jusqu'à mettre en péril l'émancipation de leur propre culture nationale, qui se trouve déjà dans une situation géopolitique précaire.



Vieille ville
de Tallinn.

⁶⁴ Marina Best, *loc. cit.*, p. 39.

⁶⁵ *Ibid.*, p. 39.

⁶⁶ *Ibid.*, p. 39; Nils Muiznieks, Juris Rozenvalds et Ieva Birka, *loc. cit.* p. 290.

La politique étrangère des pays baltes

Si la question des droits des minorités constitue un enjeu qui divise et différencie les sociétés baltes, on constate au contraire que la politique étrangère n'est pas un enjeu partisan. De surcroît, les orientations de la politique étrangère des trois États baltes sont presque identiques. Cette situation repose sur un problème commun : leur situation frontalière avec la Russie. En effet, étant donné le poids de l'histoire et l'asymétrie de pouvoir, la Lituanie, la Lettonie et l'Estonie perçoivent leur voisin comme un danger à leur propre survie. Afin de garantir leur sécurité, les États baltes se sont donc engagés dans un processus d'intégration au sein d'organisations intergouvernementales tant sur le plan régional que sur le plan européen.

La Russie : une menace constante

Les pays baltes ne peuvent faire abstraction de leur imposant voisin qui les domine sur les plans géographique, démographique, économique et militaire. Cependant, comme nous l'a mentionné un de nos intervenants, certains ont eu l'espoir que le démantèlement de l'URSS réinitialise les relations entre la Russie et les pays baltes. En effet, au début des années 1990, le premier président russe Boris Eltsine s'est tout d'abord présenté comme un allié des pays baltes. Selon lui, la Russie et les États baltes ont été des victimes de l'oppression soviétique et ont lutté côte à côte pour leur indépendance. Cependant, les sociétés baltes sont restées méfiantes envers leur voisin, voyant plutôt la Russie comme l'héritière de l'empire soviétique et de la Russie tsariste.

De nombreux experts ont cru que l'adhésion des pays baltes à l'Union européenne et à l'OTAN en 2004 allait permettre de normaliser les relations balto-russes en éliminant l'insécurité des trois États baltes. Bien au contraire, la dernière décennie a plutôt été témoin de l'envenimement des relations entre ceux-ci au fil de différentes

La crise du soldat de bronze

Érigé en 1947 en l'honneur des soldats soviétiques qui entrèrent à Tallinn en 1944, ce monument est devenu après l'indépendance, une place de ralliement pour les militants nostalgiques de l'époque soviétique. Compte tenu de la signification trouble pour la société estonienne, les autorités ont décidé en 2007 de déplacer la statue du centre-ville vers un cimetière militaire. Cette décision causa un tollé auprès des minorités russophones, ce qui engendra de nombreux actes de vandalisme à travers le pays dans les jours qui suivirent.

crises politiques. S'il est difficile de dater précisément le début de cette tendance, on peut reconnaître trois crises qui servent de jalons dans le déclin de la confiance entre ces deux camps. La première d'entre elles a été la crise du soldat de bronze en avril 2007. La Fédération russe a utilisé ce prétexte pour alimenter une rhétorique anti-estonienne dans les forums internationaux, auprès de sa propre population et des minorités russophones estoniennes. Elle est allée jusqu'à imposer diverses sanctions afin de limiter le transport ferroviaire et énergétique sous des prétextes techniques en faisant pression sur le gouvernement estonien. Par ailleurs, au-delà des actions officielles, la Russie a aussi été complaisante envers le mouvement pro-Poutine *Nashi* qui a assiégé l'ambassade estonienne à Moscou en harcelant verbalement et physiquement les employés de celle-ci.

En 2008, c'est l'intervention militaire russe en Géorgie qui a provoqué un second moment de tensions dans les relations russo-baltes. En effet, la Géorgie est, tout comme les pays baltes, une république postsoviétique qui a amorcé des rapprochements vers le pôle occidental, notamment par un effort soutenu en vue d'une adhésion à l'OTAN. Effectuant un parallèle avec leur propre situation, les États baltes ont vivement condamné la Russie comme le principal responsable du conflit et ont mené une campagne active auprès du reste des membres de l'Union européenne et de l'OTAN pour arrêter l'invasion russe. Malgré ces efforts, les États d'Europe de l'Ouest ont opté pour une réponse plus modérée. Ces déclarations et ces efforts n'ont pas été ignorés par la Russie, notamment à cause des analogies entre sa politique et le nazisme, et ont contribué à développer un climat de tension entre la Russie et ses voisins d'Europe de l'Est. C'est dans ce climat que le président russe Dmitri Medvedev a présenté sa doctrine des compatriotes statuant que la Russie se donnait la responsabilité de défendre unilatéralement ses citoyens et ses intérêts économiques à l'extérieur de ses frontières⁶⁷. Une menace à peine voilée pour les États baltes qui comptent d'importantes minorités russophones possédant la citoyenneté russe sur leur territoire.

Cependant, le véritable point de rupture dans les relations balto-russes a été la crise ukrainienne de 2014 ainsi que l'annexion de la Crimée qui s'en est suivi. Percevant l'intervention russe comme une menace contre leur propre intégrité territoriale et leur souveraineté, ces trois pays ont été, avec la Pologne, le fer de lance du mouvement antirusse dans le camp occidental. Ces pays ont donc poussé l'Union européenne ainsi que les États-Unis à adopter des sanctions sévères contre l'économie russe, et ce, même si leur économie était très dépendante du marché russe. En plus de soutenir Kiev dans ces forums

⁶⁷ LAŠAS, Ainius. "When History Matters: Baltic and Polish Reactions to the Russo-Georgian War", *Europe-Asia Studies*, vol. 64, n° 6 (2012), p. 1063.

internationaux, ces États ont envoyé des fonds à l'Ukraine pour la soutenir pendant et après la crise, ainsi que de l'armement pour l'aider à lutter contre les forces séparatistes à l'Est, elles-mêmes soutenues par la Russie. Depuis 2014, les relations russo-baltes sont à leur plus bas depuis l'indépendance.

Aujourd'hui, une invasion militaire russe reste une possibilité réelle selon les pays baltes comme le prouve la réintroduction d'une conscription obligatoire en Lituanie depuis 2015. Cependant, de nombreux experts rencontrés dans le cadre de notre mission ont souligné que la Russie privilégie d'autres méthodes qu'une invasion frontale, qui risquerait de causer une guerre entre elle et l'ensemble des membres de l'OTAN. Ces techniques, que l'on qualifie de méthodes de guerre hybride (*hybrid warfare*), visent non pas à annexer les États baltes, mais à les déstabiliser jusqu'à les rendre inopérants, leur donnant *de facto* le rôle d'États tampons entre l'OTAN et ses propres frontières. Afin d'arriver à cette fin, cette stratégie s'articule principalement autour de trois tactiques.

La tactique la plus ancienne est l'utilisation du ravitaillement énergétique comme moyen de pression politique. En effet, puisque les infrastructures énergétiques de ces pays ont été bâties durant l'époque soviétique, les pays baltes se sont trouvés dans un véritable état de dépendance énergétique envers la Russie après l'indépendance. Cependant, les dernières années ont vu de nombreuses initiatives pallier la situation d'insularité énergétique des pays baltes, que ce soit l'intégration de ces États dans le réseau de distribution électrique européen (par la Pologne, la Finlande et la Suède) ou bien encore par la construction d'un terminal de gaz naturel liquéfié en Lituanie.

La deuxième tactique avancée par les autorités russes est liée à la communication stratégique. En effet, comme il a été précédemment mentionné, les populations baltes comportent encore d'importantes minorités russophones qui continuent de consommer les contenus médiatiques de la Russie. Cette réalité entraîne une aliénation des minorités russophones qui ne s'intègrent pas dans la sphère médiatique nationale. Selon certains intervenants rencontrés, cette situation est exacerbée par le fait que la télévision russe est contrôlée par Moscou, qui utilise ses ressources afin de discréditer les gouvernements baltes en plus de présenter la Russie et Vladimir Poutine comme des héros et de véritables protecteurs des russophones à travers l'Europe.

Finalement, la dernière tactique se situe dans le domaine du cyberspace. Compte tenu du haut degré d'utilisation d'Internet par le gouvernement et les citoyens des pays baltes, ceux-ci dépendent en grande partie de leur infrastructure Web pour assurer le fonctionnement normal du politique et de l'économie. La Russie développe donc ses moyens techniques afin de mener

des cyberattaques. L'exemple le plus frappant de cette tactique est la manœuvre orchestrée par la Russie à la suite de la crise du soldat de bronze en Estonie. À cette époque, les serveurs des principaux sites gouvernementaux ont été assaillis par une cyberattaque intensive, organisée et venue de la Fédération russe. Si le gouvernement russe n'a jamais été officiellement cité comme responsable de l'attaque, le consensus politique et scientifique est que cette attaque a été en partie orchestrée par le Kremlin⁶⁸.

La coopération régionale : entre les Baltes et la Baltique

Sur la question de la coopération régionale, les intervenants que nous avons rencontrés sont unanimes : les États baltes sont à la fois de proches alliés politiques et de véritables compétiteurs économiques. En effet, alors que les questions de sécurité et de politique sont traitées conjointement dans le but de présenter une position commune, ces trois États sont en concurrence d'un point de vue économique. Cette réalité est apparente sur le plan de l'image de marque que promeuvent ces États dans les domaines touristique et économique. En faisant référence à son histoire et à sa relation privilégiée avec la Pologne, la Lituanie se définit avant tout comme étant un État d'Europe centrale. Plus au nord, l'Estonie joue de son côté la carte de la nordicité en faisant valoir ses points communs, notamment linguistique, avec la Finlande. Coincée entre les deux, la Lettonie ne peut faire référence qu'à son identité balte, mais le fait généralement en l'élargissant à l'ensemble des pays riverains de la mer Baltique.

Cependant, devant la menace russe, les pays baltes ont rapidement coopéré entre eux afin de se soutenir mutuellement dans leur transition démocratique et économique. Cette coopération a pour origine les différentes rencontres entre les mouvements séparatistes qui ont eu lieu entre 1989 et 1991. Cette coordination informelle finit par s'institutionnaliser le 8 novembre 1991 avec la création de l'Assemblée balte. Cette institution, ainsi que son pendant exécutif correspondant au conseil des ministres baltes, s'inspire du modèle de coopération nordique et a pour objectif de rassembler annuellement les élites politiques baltes afin de mettre en place un agenda politique et législatif commun. Parmi les accomplissements de ce régime de coopération, on peut mentionner le traité de libre-échange balte de 1993, l'harmonisation des législations baltes selon les standards européens de même que le développement de relations étroites avec le Parlement du Benelux (rassemblant la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg) de même qu'avec le Conseil nordique (composé du Danemark, de la Finlande, de

⁶⁸ HAUKKALA, Hiski. "A Close Encounter of The Worst Kind? The Logic of Situated Actors and the Statue Crisis Between Estonia and Russia", *Journal of Baltic Studies*, vol. 40, n° 2 (2009), p. 202.

l'Islande, de la Norvège et de la Suède). Depuis leur adhésion aux institutions européennes, cette assemblée permet aux élites baltes d'établir un programme commun et une position politique régionale afin de faire face aux enjeux européens, allant des questions fiscales à la crise des réfugiés.

Plus largement, les institutions baltes constituent un moyen privilégié pour coopérer avec le reste des États riverains⁶⁹ de la mer Baltique⁷⁰. La coopération internationale dans cette région d'Europe s'articule autour de deux objectifs. Le premier est la diffusion de normes communes et de standards institutionnels qui facilitent les échanges entre les États riverains. Cette mission est particulièrement portée par les États nordiques, qui ont joué un rôle clef dans l'intégration des trois pays baltes. D'un point de vue institutionnel, ce type de coopération apparaît dans *Nordic-Baltic Eight* (NB 8), un cadre de coopération entre les pays du Conseil nordique et de l'Assemblée balte. Représentant un peu plus de 32 millions d'habitants et un marché produisant plus de 1,5 trillion de dollars US par année, ce cadre de coopération est un espace de dialogue qui permet d'établir une position commune entre ces États sur des sujets aussi variés que la coopération sur la représentation diplomatique, les questions énergétiques ainsi que les enjeux environnementaux. Par ailleurs, le NB 8 joue la fonction de forum par lequel ces pays peuvent dialoguer avec de plus imposants voisins, comme le Royaume-Uni ou les États-Unis, ou encore avec d'autres organisations régionales comme le groupe de Visegrád (rassemblant de son côté la Pologne, la Hongrie, la République tchèque et la Slovaquie).

Le second objectif de la coopération baltique consiste à engager la Russie dans de nombreuses institutions, ce qui permet d'éviter la création d'une division entre l'Est et l'Ouest de l'Europe. Cet objectif s'inscrit dans de nombreuses initiatives, dont des partenariats municipaux entre les métropoles régionales ou encore le programme de Dimension septentrionale qui réunit l'Union européenne, la Norvège, la Russie et l'Islande. Cependant, l'institution la plus emblématique est le Conseil des États de la mer Baltique (CEMB). Créée en 1992, cette structure intergouvernementale très légère rassemble onze États riverains de la Baltique, notamment la Russie, l'Allemagne, les pays nordiques et baltes. Ce forum international pragmatique met l'accent sur des initiatives de coopération portant sur des enjeux concrets, dont la sécurité nucléaire, la lutte contre les réseaux criminels ainsi que le niveau de pollution de la mer Baltique. Si cette organisation a permis de poursuivre un dialogue avec la Russie depuis plus de vingt ans, la crise ukrainienne a paralysé ses discussions politiques, comme le

⁶⁹ L'Allemagne, le Danemark, la Suède, la Finlande, la Russie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie et la Pologne.

⁷⁰ MAKARYCHEV, Andrey. *The Crisis in Ukraine and the Baltic Sea Region*, PONARS Eurasia, 2014, p. 1-2.

prouve l'annulation du sommet de Turku en Finlande en 2014. Cette rupture du dialogue avec la Russie a cependant remis de l'avant le rôle fondamental de l'OTAN et de l'Union européenne dans la sécurité des États baltes.

Le système euroatlantique : pierre angulaire de la diplomatie balte

Bien que l'adhésion à l'OTAN et à l'Union européenne constitue le parachèvement des efforts diplomatiques baltes après leur indépendance, peu nombreux étaient ceux qui auraient pu prédire un tel accomplissement. En effet, deux autres scénarios semblaient beaucoup plus réalistes dans les années qui ont suivi leur indépendance⁷¹. Le premier scénario était une politique de neutralité entre les États occidentaux et la Russie, une position similaire à celle défendue par la Finlande depuis plusieurs décennies. C'est cette approche qui a été initialement adoptée par les États baltes lors de leur indépendance. L'autre scénario possible était d'intégrer un système de défense régionale sous l'égide de la nouvelle Russie, comme il a été proposé par celle-ci en 1997⁷². Cependant, les États baltes ont opté pour une orientation occidentale dès le retrait des troupes russes en 1993-1994. Cette position s'est inscrite dans la construction de discours nationaux proposant un retour à l'Ouest après l'occupation russe. Ainsi, en 1994, les États baltes ont soumis leur candidature pour l'OTAN et, dès l'année suivante, ils ont signé des accords d'association avec l'Union européenne. Bien que ces démarches, particulièrement celles liées à l'OTAN, ont provoqué des tensions dans les relations entre les membres de l'Alliance atlantique et la Russie, les États baltes ont finalement intégré ces deux institutions en 2004.

L'OTAN a toujours été la priorité diplomatique pour les pays baltes, puisque ce sont les relations transatlantiques avec les États-Unis qui peuvent véritablement servir de garantie à leur sécurité. Il faut toutefois attendre la crise de 2014 pour que les préoccupations baltes et est-européennes soient prises au sérieux par les partenaires d'Europe occidentale et nord-américains. C'est ainsi que, depuis le sommet de Vilnius en 2015, les États de l'OTAN ont décidé de renforcer la présence des troupes alliées dans la région en déployant des soldats dans la région. C'est notamment le cas du Canada qui enverra des militaires en Lettonie en 2017. Bien que possédant des forces militaires modestes, les pays baltes ont toujours

⁷¹ KASEKAMP, Andres. *The Baltic States and the EU : A Rocky Road from "outside" towards the "core"*, dans Agnia Grigas et al. *The Baltic states in the EU: yesterday, today and tomorrow*, Jacques Delors Institute, 2013, p. 18.

⁷² PUNDZIŪTĒ-GALLOIS, Emilija. « *Diplomatie de l'arrogance : Le cas de la Russie dans les pays baltes*, L'Harmattan », 2015, p. 71.

respecté leur engagement envers l'OTAN en fournissant des hommes et des ressources pour les missions internationales dirigées par cette organisation. Au sein de l'International Security Assistance Forces (ISAF) en Afghanistan, en 2010, les États baltes ont engagé plus de 500 soldats dans des opérations de combat, de reconstruction et de déminage⁷³. Plus largement, les États baltes ont aussi soutenu l'Union européenne dans ses opérations dans l'ancienne Yougoslavie dans les années 1990 en plus d'appuyer les États-Unis lors de l'opération *Iraqi Freedom* en formant le Groupe de Vilnius⁷⁴. Lors de la rencontre avec des experts en sécurité dans ces pays, on nous a expliqué que ces missions, loin d'être animées par de grands idéaux, ont surtout pour vocation de démontrer la loyauté des États baltes envers leurs alliés occidentaux de même que leur gratitude envers la contribution des pays de l'ouest à la défense de leur territoire.

L'Union européenne jouit elle aussi d'un important appui au sein de la population et des élites baltes. En effet, on remarque la faiblesse du sentiment eurosceptique dans ces pays comparativement à d'autres États d'Europe de l'Est comme la Pologne ou bien la Hongrie. Cette situation peut s'expliquer par le fait que la grande majorité des populations de ces pays ont profité des fruits de l'adhésion. Au-delà des effets tangibles de l'adhésion, comme les nouvelles infrastructures construites à l'aide des fonds européens, les politiciens rencontrés au cours de notre mission ont souvent mentionné la liberté de mouvement des citoyens ainsi que l'adoption d'une monnaie stable comme l'euro. Par ailleurs, les États baltes sont particulièrement actifs dans la promotion du partenariat oriental, une plateforme de coopération multilatérale entre cette organisation et les républiques postsoviétiques (Ukraine, Géorgie, Arménie, Moldavie, etc.). Comme l'ont mentionné de nombreux intervenants, les États baltes sont des interlocuteurs européens privilégiés, dans le cadre de cette politique, étant donné leur expérience commune lors de l'époque soviétique. Cependant, ne possédant pas les ressources matérielles pour conduire seuls leurs efforts de coopération internationale, les pays baltes manifestent principalement leur appui par le transfert de connaissances techniques et pratiques afin d'améliorer la gouvernance démocratique et économique de leurs pays. Toutefois, l'intégration au sein de l'Union européenne n'a pas eu que des conséquences positives pour les pays baltes. En effet, la libre circulation des personnes a entraîné une émigration massive qui encore aujourd'hui, dans ces trois pays, occasionne d'importants défis sociaux, économiques et démographiques.

⁷³ MINIOTAITÉ, Gražina. *Les orientations atlantiques et européennes dans la politique étrangère et de sécurité des États baltes : Permanence, équilibre et stabilité*, dans Céline Bayou et Matthieu Chillaud, dir. *Les États baltes en Transition : Le retour à l'Europe*, Éditions Peter Lang, 2012, p. 39.

⁷⁴ *Ibid.*, p. 39.

Les enjeux économiques et les exodes

Relations économiques

Depuis leur adhésion à l'UE, les relations économiques entre les pays baltes et la Russie ont diminué considérablement.

Résolument tournées vers l'Europe, ces économies explorent aujourd'hui le marché asiatique. Fière libre-échangiste, la Lettonie est le premier pays de l'UE à avoir ratifié l'Accord économique et commercial global avec le

D'un point de vue économique, le chemin parcouru par les pays baltes depuis 1991 est impressionnant. Tel que l'ont mentionné, lors de notre passage au Parlement lituanien, les anciens premiers ministres Gediminas Kirkilas⁷⁵ et Andrius Kubilius⁷⁶, aucun livre n'expliquait, à l'époque, comment passer du communisme à l'économie de marché. Au lendemain de la reconquête de l'indépendance de la Lituanie, de la Lettonie et de l'Estonie, le défi était donc de taille. Au début des années 90, le trio balte a connu une privatisation rapide des moyens de production. Les anciens hauts placés du régime soviétique en ont d'ailleurs profité pour s'approprier les grandes entreprises, transformant ces ressources publiques en ressources privées.

Rapidement, dans l'ensemble des pays baltes, l'adhésion à l'OTAN et à l'Union européenne (UE) s'est hissée au sommet des priorités. Ces organisations représentaient, pour le trio balte, une garantie de stabilité géopolitique face à la menace russe. Tel qu'exprimé par le professeur Vincentas Vobolevičius, rencontré à Vilnius, l'accès à l'UE ne constituait pas, pour ces pays, un projet économique, mais plutôt un projet politique. Ces adhésions ont toutefois eu un impact puissant sur l'économie des nouveaux membres. En 2006, les pays baltes enregistraient la plus grande croissance économique des membres de l'UE⁷⁷. Cette forte croissance n'a toutefois pas profité au plus grand nombre, les iniquités de revenus et les disparités interrégionales de ces pays ayant bondi en flèche. Disposant aujourd'hui des niveaux d'inégalités de revenus les plus élevés de l'Union, les pays baltes connaissent d'importantes divisions sociales qui se manifestent particulièrement dans les milieux urbains et ruraux. La réduction des

Impôt à taux unique

Les trois pays baltes disposent d'un système d'impôt à taux unique. Reconnu pour sa simplicité, ce système consiste en l'application du même taux d'imposition à l'ensemble des citoyens, et ce, sans égard à leur niveau de revenus. En 2016, ce taux était de 20 % en Estonie.

⁷⁵ Social-démocrate; 2006 à 2008.

⁷⁶ Conservateur; 1999 à 2000, puis 2008 à 2012.

⁷⁷ SHEETER Laura. "Latvia feels impact of EU exodus", *BBC News*, 8 mars 2006, [En ligne]. <http://news.bbc.co.uk/2/hi/europe/4786134.stm> (Page consultée le 23 avril 2017).

inégalités est un objectif qui peine pourtant à se tailler une place dans le programme politique, notamment en raison des difficultés éprouvées par les formations politiques de gauche à se détacher de l'étiquette soviétique. Un modeste mouvement de lutte contre les inégalités se fait toutefois sentir en Estonie, où la coalition gouvernementale prévoit une réforme du système d'imposition afin de le rendre plus progressif et, en Lettonie, où le président milite activement pour un mode d'imposition progressif.

Le principal défi économique auquel font face les trois États baltes est, sans l'ombre d'un doute, la crise démographique qui entraîne d'importantes pénuries de main-d'œuvre dans des secteurs décisifs. La Lituanie, la Lettonie et l'Estonie connaissent toutes un taux de natalité insuffisant pour assurer le renouvellement de leur population et les politiques de natalité mises de l'avant par leur gouvernement ne parviennent pas à endiguer ce phénomène. L'effet de cette crise se trouve amplifié par l'exode des jeunes des régions vers les capitales, puis des capitales vers l'Europe de l'Ouest. En effet, dès leur entrée dans l'UE, les pays baltes ont connu une forte croissance de l'émigration de leurs citoyens à destination du Royaume-Uni, de l'Irlande et de la Suède⁷⁸. Contrairement aux États membres avoisinants, telles l'Allemagne ou l'Autriche, qui ont adopté des règles intérimaires pour se protéger d'une vague d'immigrants à la recherche d'emploi, ces pays ont rapidement ouvert leurs frontières aux nouveaux membres. On y trouve aujourd'hui d'importantes diasporas en constante expansion.

Le mouvement migratoire est massif. Si l'on compare les populations des républiques baltes au moment de l'effondrement de l'Union soviétique avec celles observées aujourd'hui, les données sont saisissantes. En 1990, alors 3,69 millions de citoyens vivaient en Lituanie, il en vit maintenant que 2,82 millions (-23 %). En Lettonie, la population est passée de 2,67 millions à 1,97 million (-26 %). Quant à l'Estonie, 1,57 million de personnes y résidaient au début des années 90 alors que 1,3 million y vit maintenant (-17 %)⁷⁹. Ce mouvement est également en progression. Selon les projections du département des statistiques sociales de

Le Brexit

Dans chacun des pays visités, la question du Brexit s'est immiscée dans nos entretiens. Soucieux de maintenir de bonnes relations avec le Royaume-Uni, les pays baltes anticipent les effets de cette décision sur les flux migratoires. Rappelons que le Royaume-Uni est la destination de choix des travailleurs baltes depuis leur adhésion à l'UE.

⁷⁸ PUHL, Jan. "Eastern »Europe's Exodus: Going West for the Good Life", *Der Spiegel*, 28 mars 2007, [En ligne]. <http://www.spiegel.de/international/europe/eastern-europe-s-exodus-going-west-for-the-good-life-a-474167.html> (Page consultée le 17 avril 2017).

⁷⁹ "In the Baltics, Emigration and Demographic Decline", *Strategic Forecasting*, 10 juillet 2013, [En ligne]. <https://www.stratfor.com/article/baltics-emigration-and-demographic-decline> (Page consultée le 17 avril 2017).

Lituanie, le pays perdra un demi-million de citoyens dans la prochaine décennie⁸⁰. En moyenne, c'est 2 % de la main-d'œuvre qui disparaît chaque année, créant une pression énorme sur les systèmes de pension. Selon le Fonds monétaire international (FMI), cet exode est responsable d'une réduction moyenne de la croissance réelle équivalant à 7 points du PIB⁸¹. Les impacts économiques de ce phénomène sont donc majeurs.

Le Baltic Rail

Les premiers ministres estonien, letton et lituanien ont signé le 31 janvier 2017 un accord sur la construction du Baltic Rail, une ligne de chemin de fer qui liera les capitales baltes à l'Europe de l'Ouest. Financé à 85 % par l'UE, ce projet revêt une importance stratégique, matérialisant l'ancrage des républiques baltes dans l'Union européenne et en Occident.

La fuite significative de travailleurs qualifiés vers l'ouest réduit certes la taille de la main-d'œuvre et de la productivité, affectant négativement la croissance économique des pays baltes et ralentissant la convergence des revenus⁸² par habitant, mais elle permet également à ces travailleurs de transmettre les ressources financières gagnées à l'étranger à leurs proches restés au pays. Ces transferts de capitaux ont un effet positif sur l'économie balte, car ces ressources augmentent la consommation domestique des ménages et accroissent les investissements. En améliorant leur bien-être et celui des proches demeurés à la maison, les immigrants économiques sont les premiers bénéficiaires de cet exode. Dans une vaste étude déposée en juillet 2016, le FMI calcule toutefois que les impacts négatifs de ces flux migratoires dépassent les impacts positifs pour les pays baltes⁸³. L'émigration de ces travailleurs conférerait d'importants avantages aux pays d'accueil, mais aurait des répercussions négatives disproportionnées sur la productivité et les résultats économiques des

pays d'origine⁸⁴. Dans son rapport, le FMI conclut que ce phénomène de migration à grande échelle, par ses externalités négatives, ralentit la croissance et la convergence des revenus par habitant dans les économies des pays d'origine⁸⁵. L'institution internationale craint même que le phénomène d'émigration et le ralentissement de la convergence des revenus aient un effet de renforcement réciproque.

⁸⁰ "Baltic brain drain hits hardest in Lithuania", *Russia Today*, 10 février 2011, [En ligne]. <https://www.rt.com/news/lithuania-exodus-unemployment-youth/> (Page consultée le 29 mars 2017).

⁸¹ TETLOW, Gemma. "Eastern Europe exodus risks creating vicious circle, IMF warns", *Financial Times*, 20 juillet 2016, [En ligne]. [https://www.ft.com/content/e58f527a-4dc4-11e6-8172-e39ecd3b86fc?mhq5\]=e2](https://www.ft.com/content/e58f527a-4dc4-11e6-8172-e39ecd3b86fc?mhq5]=e2) (Page consultée le 28 mars 2017).

⁸² La convergence des revenus consiste en une égalisation progressive des salaires entre différents États intégrés économiquement.

⁸³ Gemma Tetlow, *loc. cit.*

⁸⁴ Ruben Atoyan et al. *Emigration and Its Economic Impact on Eastern Europe*, Fonds monétaire international, 2016, p. 5.

⁸⁵ *Ibid.*, p. 5.

Quel est le profil de ces émigrants? La plupart ont moins de 35 ans et le quart d'entre eux ont réussi des études supérieures⁸⁶. « Les *cols bleus* partent, non seulement les gens éduqués », soulignait le député social-démocrate Boriss Cilevičs lors de notre passage dans la capitale lettone. Il s'agirait donc d'une couche de la société économiquement cruciale : une population en âge de travailler. En Estonie, la problématique est différente en raison de la proximité de la Finlande. Ses citoyens ne quittent pas le pays de manière permanente : 50 000 à 100 000 résidents estoniens feraient la navette régulièrement entre les deux pays. L'industrie de la construction, l'industrie lourde, le camionnage et les soins infirmiers sont les principaux domaines de travail des visiteurs estoniens⁸⁷. L'espoir de gagner un salaire jusqu'à quatre fois plus élevé constitue la principale motivation des travailleurs qui effectuent ces allers-retours. Le salaire mensuel moyen en Finlande est de 2 940 €, contre 775 € en Estonie⁸⁸. Alors que la majorité de la diaspora estonienne vivait dans l'Empire russe au début de la Première Guerre mondiale, la Finlande remplace maintenant la Russie en tant qu'hôte de la plus grande communauté estonienne à l'extérieur du pays⁸⁹.

Pour la plupart des intervenants rencontrés dans le cadre de notre mission, ce phénomène d'exode était inévitable. Il s'agit tout simplement d'un effet secondaire attendu de la libre circulation des personnes. Comme illustré par le professeur d'économie lituanien Vincentas Vobolevičius, au sein d'une union économique comme l'UE, les prix convergent plus rapidement que les salaires. Les prix des produits de consommation dans les pays baltes ont en effet connu, depuis l'entrée dans l'Union de ces nouveaux membres, une importante inflation, mais les salaires n'ont pas suivi. La Lituanie, la Lettonie et l'Estonie disposant, après la Roumanie et la Bulgarie, des salaires moyens les plus bas de l'UE; la perspective d'obtenir un salaire plus élevé dans un pays voisin est alors devenue une véritable planche de salut pour de nombreux ménages baltes. Qui plus est, cette quête d'un

L'Économie souterraine

L'économie souterraine est la partie de l'activité économique qui n'est pas déclarée officiellement. Elle ne figure donc pas dans les statistiques étatiques.

Selon le professeur Vincentas Vobolevičius, l'économie souterraine est fortement répandue dans les pays baltes. Pour un travailleur, il est commun de ne déclarer qu'une fraction de son salaire.

⁸⁶ Jan Puhl, *loc. cit.*

⁸⁷ ALA-KYYNY, Minna, et Sampo UTRAIENEN. "Estonia provides Finland with good, cheap labour", *EU and Finland*, 3 février 2011, [En ligne]. <https://eufin.wordpress.com/2011/02/03/estonia-provides-finland-with-good-cheap-labour/> (Page consultée le 25 mars 2017).

⁸⁸ *Ibid.*

⁸⁹ TAMMARU, Tiit., Kaja KUMER-HAUKANO et Kristi ANNISTE. "The Formation and Development of the Estonian Diaspora", *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 36, n° 7 (2010), p. 1169.

meilleur salaire est accompagnée de celle d'un appartement plus agréable, d'une meilleure garderie et de meilleures écoles pour leurs enfants, de bonnes universités et d'hôpitaux bien équipés⁹⁰. La libre circulation a donc conduit à une véritable hémorragie au sein des républiques baltes, une hémorragie qui affecte durement leur économie.

Pourtant, dans un marché intégré comme celui de l'UE, de bas salaires peuvent constituer un sérieux avantage comparatif à l'échelle nationale. En effet, il peut s'agir d'un facteur déterminant pour l'attraction d'investissements étrangers créateurs de richesse. Malheureusement, au moment de leur entrée dans l'Union européenne, les gouvernements des pays baltes n'étaient pas prêts à tirer profit de cet atout. L'absence de culture économique de marché et de logique d'investissement, jumelée à des préoccupations géopolitiques dominantes, expliquerait, selon le directeur de l'Institut français de Lettonie, Gilles Bonnevalle, cette incapacité des républiques baltes à se positionner comme terre d'accueil des multinationales européennes et à tirer avantage de leurs bas salaires.

Comment résoudre cette alarmante crise? En 2011, le gouvernement de Lituanie a mis sur pied la politique *Global Lithuania*, introduisant une nouvelle approche à l'égard de la population émigrante. Ce programme vise à renforcer les liens avec la diaspora et à mobiliser celle-ci afin qu'elle influence le développement de son pays d'origine. En bref, cette politique a pour objectif de transformer la fuite des cerveaux en circulation des cerveaux⁹¹. Encourager et maintenir la participation de la diaspora fait certainement partie de la solution — il s'agit d'ailleurs de l'un des motifs qui ont poussé l'Estonie à mettre sur pied le vote en ligne —, mais selon plusieurs interlocuteurs rencontrés, dont le professeur Jonathan Boyd, ce genre de politiques est loin d'être suffisant pour régler la crise.

D'après le ministre des Affaires étrangères letton, Edgars Rinkēvičs, il faut plutôt atteindre les standards européens de niveau de vie le plus rapidement possible. En effet, les citoyens baltes quittent leur pays d'origine à la recherche de meilleurs salaires, mais demeurent dans leur pays d'adoption pour des raisons variées. La qualité des services publics, que ce soit les services de santé, de l'éducation ou du soutien aux familles, y est pour beaucoup. En effet, selon les experts, les gouvernements doivent d'abord miser sur la sécurité sociale, les services de santé, les prêts et les bourses, puis réviser le système d'imposition pour les jeunes s'ils souhaitent garder ceux-ci au pays⁹².

⁹⁰ Jan Puhl, *loc. cit.*

⁹¹ SIPAVIČIENĖ, Audra. *Recent developments in international migration and migration policy in Lithuania*, 2014, Organisation de coopération et de développement économiques, 2015, p. 19.

⁹² "Baltic brain drain hits hardest in Lithuania", *Russia Today*, 10 février 2011, [En ligne]. <https://www.rt.com/news/lithuania-exodus-unemployment-youth/> (Page consultée le 29 mars 2017).

Dans son rapport portant sur les impacts de l'émigration est européenne, le FMI suggère une approche politique multidimensionnelle pour atténuer l'impact négatif de l'émigration⁹³. Ces propositions prennent la forme d'orientations pouvant guider les gouvernements dans la lutte contre l'exode de leur population. D'abord, l'organisation internationale propose aux pays touchés par cette problématique de concentrer leurs efforts sur le renforcement de leurs institutions et de leurs politiques économiques de manière à créer un environnement qui encourage la population à rester, qui favorise le retour des émigrants et qui attire des travailleurs qualifiés d'autres pays. En effet, lors de nos entretiens, plusieurs acteurs politiques ont reconnu qu'ils devaient rendre leur pays plus invitant. Le FMI suggère également d'orienter les politiques vers une meilleure utilisation de la main-d'œuvre restante au pays en accroissant sa participation au marché du travail et sa productivité. Il propose, en outre, de faire des transferts de fonds des travailleurs à l'étranger à leurs proches un levier de développement économique, incitant ainsi l'investissement plutôt que la consommation.

Le FMI croit également qu'un ajustement des méthodes d'allocation des fonds structurels européens est nécessaire. En effet, ces fonds découlent de la politique européenne de cohésion et visent à réduire les disparités économiques et sociales au sein de l'UE. Comme nous l'avons vu précédemment, l'émigration massive profite largement aux pays d'accueil. Plusieurs études démontrent d'ailleurs que la croissance économique soutenue du Royaume-Uni est en grande partie attribuable à l'afflux d'immigrants : ceux-ci empêchent une montée trop rapide des salaires, font gonfler la demande intérieure, paient des taxes et occupent les emplois délaissés par les Britanniques⁹⁴. Selon le FMI, des fonds devraient donc être dégagés pour compenser les effets négatifs de l'émigration sur la croissance et la convergence dans les pays disposant d'un solde migratoire négatif.

Afin d'équilibrer leur solde migratoire, les pays baltes gagneraient à leur tour à attirer de nouveaux arrivants. Cette question est toutefois délicate. Effectivement, comme l'a exprimé le bureau de l'ambassade du Canada en Estonie, les pays baltes ont des politiques plutôt strictes envers l'immigration. Les épisodes de russification sous l'Union soviétique y sont probablement pour beaucoup. Leur société exprime donc une certaine réticence, une certaine peur de l'autre, comme l'avance le député letton Boriss Cilevičs. La levée de boucliers du trio balte devant l'imposition de quotas de réfugiés syriens par la Commission européenne en 2015 témoigne de

⁹³ SCHNEIDER, Friedrich. "Size and Development of the Shadow Economy of 31 European and 5 other OECD Countries from 2003 to 2015: Different Developments", *Journal of Self-Governance & Management Economics*, vol. 3, n° 4 (2015), p. 9.

⁹⁴ Jan Puhl, *loc. cit.*

cette situation⁹⁵. La population commence toutefois à s'ouvrir timidement. Plusieurs jeunes travailleurs éduqués venant de la Russie font leur entrée aux pays baltes afin de fuir le régime du président Poutine.

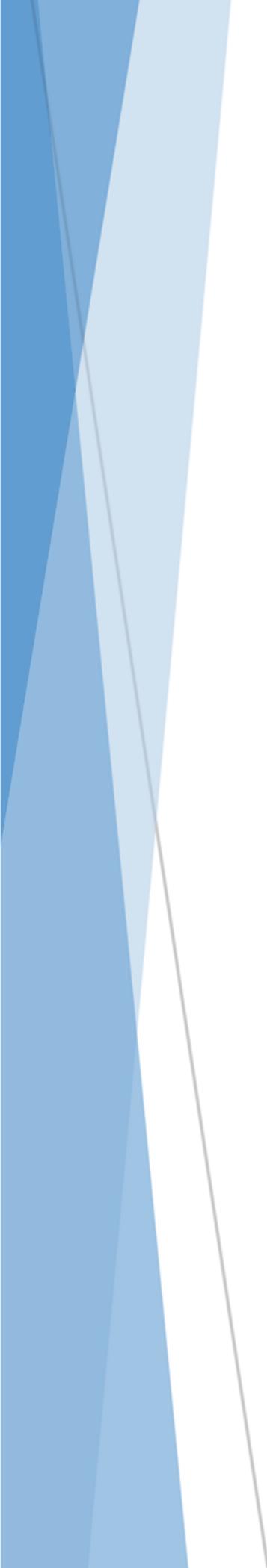
Même si certains acteurs rencontrés dans le cadre de notre mission ont exprimé un sentiment d'impuissance envers le phénomène d'exode et la crise démographique qui les afflige, force est de constater que des solutions existent. Celles proposées par le FMI nécessitent toutefois une intervention résolue de l'État, notamment par la mise sur pied d'infrastructures sociales de qualité. Notons au passage que ces investissements sont réclamés, depuis déjà quelques années, par des institutions au cœur des appareils étatiques des républiques baltes; pensons ici à la présidence de la Lituanie ou encore à l'Ombudsman de Lettonie. Il sera intéressant de suivre la direction que prendra chacun des pays baltes au cours des prochaines années, car ces années seront déterminantes.

Les boursiers en route vers le Seimas, le parlement lituanien.



Les boursiers échantent avec les professeurs de l'Université de management et d'économie ISM : Vincentas Vobolevicius et Jonathan Boyd, du bureau de l'ambassade du Canada en Lituanie.

⁹⁵ HYNDLE-HUSSEIN, Joanna. "How the refugee issue is affecting the Baltic states", *Centre for Eastern Studies*, 23 septembre 2016, [En ligne]. <https://www.osw.waw.pl/en/publikacje/analyses/2015-09-23/how-refugee-issue-affecting-baltic-states> (Page consultée le 2 avril 2017).



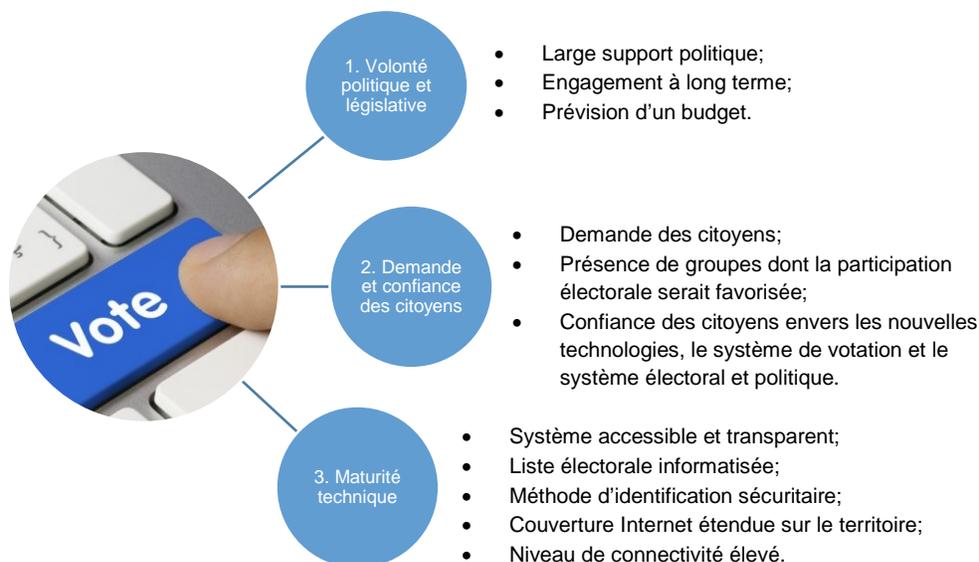
III. Zoom sur le vote par Internet dans les pays baltes

Le vote par Internet : état de la situation dans les pays baltes

L'instauration de mécanismes de vote électronique (*e-voting*) et de vote par Internet (*i-voting*), vue comme un moyen d'améliorer la commodité et l'efficacité du vote et la participation électorale, est l'objet de débats dans de nombreux pays à travers le monde.

L'Estonie fait figure de pionnière sur ces sujets, puisqu'elle permet le vote par Internet à partir d'appareils personnels depuis plus de 10 ans en plus du vote traditionnel. La Lettonie et la Lituanie étudient, quant à elles, la possibilité d'instaurer cette méthode de votation depuis plusieurs années, mais elles ne sont toujours pas passées à l'action. Les raisons pouvant expliquer la lenteur de ces deux pays à adopter le vote par Internet seront abordées dans la prochaine section. Pour ce faire, nous baserons notre analyse sur trois conditions interdépendantes, jugées nécessaires à une mise en œuvre réussie de *i-voting*⁹⁶ : la volonté politique et législative, la demande et la confiance de la population et la maturité technique.

Figure 6. Les trois conditions nécessaires à une mise en œuvre réussie du vote par Internet



⁹⁶ Ces trois conditions ont été établies à partir des travaux de maîtrise d'Anne Beitane, de la présentation de Jonas Udris, membre de la Commission électorale centrale de Lituanie, et de la publication *E-voting handbook* du Conseil de l'Europe. Ces prérequis doivent s'ajouter à la présence d'un État de droit et d'un régime démocratique relativement stable, ce qui est le cas des trois pays baltes.

L'e-voting et l'i-voting

L'expression *vote électronique* englobe les recours aux différentes technologies électroniques qui permettent l'enregistrement et le compte des votes. Le vote par Internet fait référence, quant à lui, à une méthode de vote électronique qui transmet le bulletin de vote rempli aux systèmes de l'institution gérant l'élection via Internet à travers un site Web ou une application accessible par un ordinateur, une tablette ou un téléphone intelligent. Le vote par Internet est souvent associé à la possibilité de voter dans un espace privé et non supervisé (à la maison), mais peut également être mis en place dans une zone à fort trafic (centre commercial ou université, par exemple).

1. La volonté politique et législative

Comme pour toute autre politique publique, la mise en place du vote par Internet nécessite une volonté d'action et un engagement à long terme de la part des pouvoirs exécutif et législatif. Cette volonté est elle-même influencée par les coûts (complexité des modifications législatives, niveau d'investissement lié à la mise en place du système, etc.) et les bénéfices (augmentation de la participation électorale, mobilisation des électeurs, possibilité d'innovation, etc.) de l'instauration de la politique.

Dans le cas de la Lituanie et de la Lettonie, cette intention d'introduire le vote par Internet doit être partagée par plusieurs formations politiques, puisque les gouvernements de ces deux pays constituent des coalitions.

2. La demande et la confiance des citoyens

La présence d'une importante diaspora à l'extérieur du pays, d'électeurs en situation de handicap, d'étudiants fréquentant des institutions à l'extérieur de leur région d'origine et d'une certaine demande au sein de la population peut permettre au gouvernement de justifier son intention de mettre en place le vote par Internet.

Toutefois, ce justificatif des autorités gouvernementales doit également être accompagné d'une confiance des citoyens envers les nouvelles technologies, le système de vote par Internet et les institutions politiques chargées de mettre en œuvre cette méthode de

votation. Grâce à cette méthode, l'implantation du vote par Internet pourra être couronnée de succès et les résultats des élections, où il sera utilisé, ne pourront être compromis.

3. La maturité technique

Une introduction réussie du vote par Internet demande la création d'un système simple, transparent, réutilisable et sécuritaire, permettant une authentification électronique fiable liée à une liste électorale informatisée et à jour. Un réseau Internet rapide accessible dans la majorité du territoire et un haut niveau de connectivité garantissent également l'égalité d'accès à cette méthode de votation.

Le cas d'exemple : l'Estonie

À la suite de son indépendance en 1991, l'Estonie mise rapidement sur le développement de ses infrastructures digitales afin d'assurer la réussite de sa transition économique, démocratique et sociale. Partant de zéro, elle a l'occasion d'investir dans les technologies les plus récentes et les plus prometteuses et d'adapter son cadre législatif en conséquence. Cela pave la voie à deux décennies d'innovations qui viendront changer la face du pays. Deux éléments s'avèrent cruciaux dans cette transition et le développement du *e-government* estonien : la création du *X-road*, qui permet l'échange sécurisé d'informations entre les différents systèmes gouvernementaux en 2001 et l'introduction de cartes d'identité liées à une signature électronique personnelle en 2002.

Le gouvernement s'associe également au secteur privé dans le but de lancer différentes initiatives visant l'alphabétisation électronique de la population et l'amélioration de la couverture Internet dans le pays.

Dans cette optique, l'introduction du vote par Internet est perçue par le gouvernement comme une possibilité de poursuivre le développement de l'image de marque de l'Estonie dans le domaine de la gouvernance digitale. Le processus est instauré en 2002, alors qu'un principe général sur le vote par Internet est inclus dans les lois électorales. Cela permet à la Commission électorale nationale de préparer un projet de mise en œuvre et de trouver un concepteur pour le système de votation. Les coûts sont limités, puisque la Commission est en mesure de bâtir sur plusieurs infrastructures déjà existantes. L'entreprise est couronnée de succès, si bien qu'en 2005 les parlementaires se prononcent en faveur de l'utilisation du vote par Internet lors de l'élection régionale devant avoir lieu plus tard la même année.

Le vote par Internet crée-t-il des biais dans les résultats électoraux?

Alors que le vote par Internet dispose d'un support non négligeable au sein de la population et de la classe politique estonienne, certains acteurs s'y opposent. On invoque des raisons de sécurité, mais également le fait que cette méthode de votation favoriserait structurellement certaines formations politiques au détriment d'autres formations, ce qui affecterait le résultat des élections. Le Parti du centre, qui fait actuellement partie de la coalition au pouvoir en Estonie après avoir passé les 17 dernières années dans l'opposition, est l'un des principaux défenseurs de cette thèse sur la scène politique estonienne. Mais qu'en est-il réellement?

Tout d'abord, en désagrégant le vote obtenu par les partis selon la méthode de votation (papier ou Internet), il est effectivement possible d'observer des disparités importantes. Le tableau 2 expose les pourcentages de votes, en version papier et par Internet, obtenus par les principaux partis politiques lors des élections nationales en Estonie de 2011 et 2015. Les disparités sont illustrées de la façon suivante : la différence (d) entre la part de votes papier (p) et la différence des votes par Internet (i) a été calculée pour chaque formation politique ($d_i = p_i - i_i$).

Tableau 2 : La distribution du vote selon le parti politique et la méthode de votation en pourcentage lors des élections nationales estoniennes en 2011 et en 2015

Partis	Distribution du vote (%) en 2011			Distribution du vote (%) en 2015		
	Papier	Internet	d	Papier	Internet	d
Parti de la réforme	25,8	36,9	-11,1	23,3	37,6	-14,3
Parti du centre	27,7	10,0	17,7	32,4	7,6	24,9
Union pour la patrie et Res Publica	18,9	25,4	-6,5	12,2	17,2	-5,0
Parti social-démocrate	16,8	18,4	-1,2	14,4	16,9	-2,5
Parti populaire conservateur	NA	NA	NA	8,7	6,9	1,8
Union populaire	2,4	1,3	1,1	NA	NA	NA
Parti vert	3,6	4,3	-0,7	0,8	1,2	-0,4
Autres	4,7	4,1	0,6	1,0	0,7	0,3

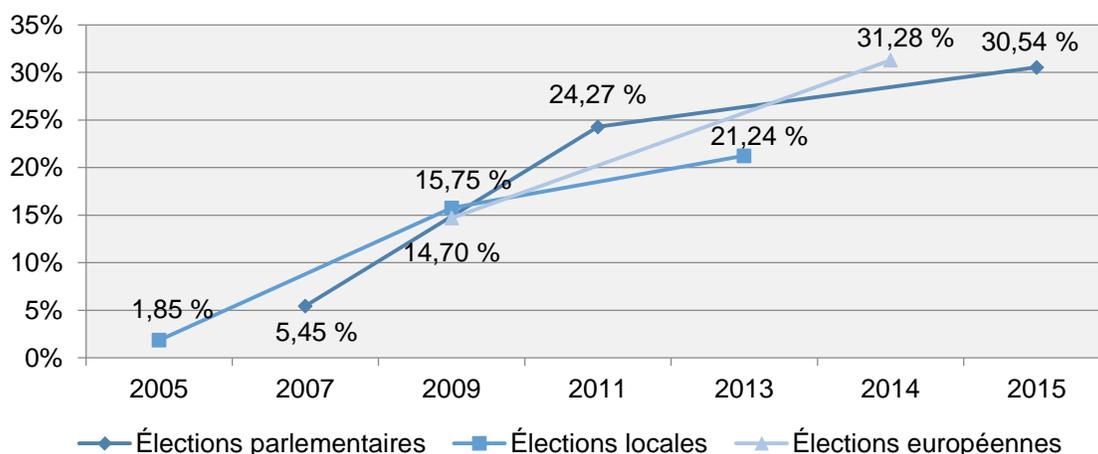
Pour l'année 2011, voir Vassil (2014). Pour l'année 2015, les proportions ont été tirées des données disponibles dans le site Internet de la Commission électorale nationale de l'Estonie, à l'adresse <http://rk2015.vvk.ee/>.

En observant le tableau 2, on remarque que seuls le Parti du centre et, dans une moindre mesure, l'Union populaire (2011) et le Parti populaire conservateur (2015) obtiennent un d positif, c'est-à-dire que leur pourcentage de voix papier est plus important que le pourcentage obtenu par Internet. Tous les autres partis obtiennent proportionnellement plus de votes par Internet que par papier.

Cela veut-il dire que le vote par Internet avantage directement certains partis? Selon les modèles statistiques réalisés par Vassil et Zirk, la relation serait plutôt indirecte. En effet, puisque voter par Internet nécessite certaines compétences informatiques et ressources, les électeurs possédant ces aptitudes (soit les jeunes, les électeurs urbains et les Estoniens de souche, qui ont davantage profité de l'essor économique de leur pays que les russophones) sont plus à même d'utiliser cette méthode de votation. Or, l'âge, le lieu de résidence et l'ethnicité sont des caractéristiques qui permettent de prédire le choix électoral des citoyens. Ainsi, s'il est possible de voter par Internet, certaines parties de la population vont passer à cette méthode de votation ou vont voter en plus grand nombre, non pas parce qu'ils préfèrent certains partis politiques, mais plutôt parce qu'ils sont plus à l'aise avec les nouvelles technologies.

Depuis son introduction, il y a plus de dix ans, le vote par Internet a significativement gagné en popularité auprès des électeurs estoniens, et ce, à chacun des trois paliers électoraux. En effet, le pourcentage de votants ayant exprimé leur droit de vote par Internet est passé de presque 2 % en 2005 à près du tiers aux dernières élections parlementaires en 2015 (voir figure 7).

Figure 7. Pourcentage de votants ayant exprimé leur droit de vote par Internet selon le type d'élection en Estonie depuis 2005⁹⁷



La Lituanie et la Lettonie

Le Parlement lituanien a adopté un document étayant les principes généraux devant mener à l'instauration du vote par Internet pendant les élections et les référendums de novembre 2006. Une feuille de route et un budget ont été approuvés par le gouvernement l'année suivante, ce qui a permis le vote en ligne pour les élections parlementaires de 2008, mais les amendements nécessaires aux lois électorales n'ont pas trouvé un appui suffisant au sein des parlementaires. En 2015, les ministres de la Justice et du Transport et des Communications annonçaient un projet de loi qui aurait permis au gouvernement et à la Commission électorale nationale de développer et de tester un système de votation électronique. Cependant, le soutien nécessaire au projet n'a encore une fois pas été obtenu. Dans son plus récent plan gouvernemental, l'exécutif lituanien affirmait son intention de procéder aux amendements législatifs nécessaires et au développement de la plateforme avant la fin de 2019, afin de permettre le vote électronique aux élections de 2020.

⁹⁷ Proportions calculées à partir des données disponibles dans : *Commission électorale nationale d'Estonie. Elections in Estonia 1992-2015*, Bibliothèque nationale de l'Estonie, 2016, 131 p.

De son côté, la Lettonie réfléchit à l'implantation du vote par Internet depuis 2012, moment où une proposition intitulée « Pour le développement d'un système de vote par Internet » a été publiée et approuvée par le Conseil des ministres. Malgré le plan initial, selon lequel le ministère des Transports devait mettre en œuvre un projet pilote au cours de l'année 2014 en collaboration avec d'autres agences gouvernementales lettones, le budget nécessaire n'a pas été accordé. Selon Arnis Cimdars, président de la Commission électorale nationale de Lettonie, le vote par Internet devrait être implanté dans le pays tôt ou tard, mais le gouvernement aurait remis l'idée à plus tard à cause de considérations techniques et sécuritaires (perçues par les citoyens et bien réelles).

La demande et la confiance de la population

Un des principaux arguments des autorités gouvernementales de Lituanie et de Lettonie en faveur de l'introduction du vote par Internet est lié à la faible participation électorale dans ces deux pays. Celle-ci était de l'ordre de 58,85 % en Lettonie et de 50,64 % en Lituanie aux dernières élections parlementaires (voir figure 8) et de 45,99 % et 47,18 % respectivement lors des scrutins locaux les plus récents (voir figure 9).

Avec la mise en œuvre de cette méthode de votation additionnelle, on vise particulièrement les citoyens de ces deux pays vivant à l'étranger (environ 10 % de l'électorat en Lituanie et une proportion semblable en Lettonie), ainsi que les jeunes.

Le vote par Internet permet-il d'augmenter la participation électorale?

L'introduction du vote par Internet est souvent présentée comme l'un des facteurs permettant une augmentation de la participation électorale, notamment auprès des jeunes. Or, selon diverses études, cette méthode de votation aurait un impact minime sur la mobilisation de nouveaux électeurs. Elle attirerait plutôt des groupes déjà enclins à exercer leur droit de vote – qui passeraient du vote traditionnel au vote par Internet – sans pour autant réellement diminuer les inégalités électorales. Le vote en ligne pourrait tout au plus freiner quelque peu la baisse de participation liée à des causes profondes telles que l'attachement partisan décroissant, la méfiance de la population envers la classe politique et la nature changeante de l'engagement politique des jeunes.

Figure 8. Participation électorale aux élections parlementaires en Estonie, en Lettonie et en Lituanie entre 1992 et 2016⁹⁸

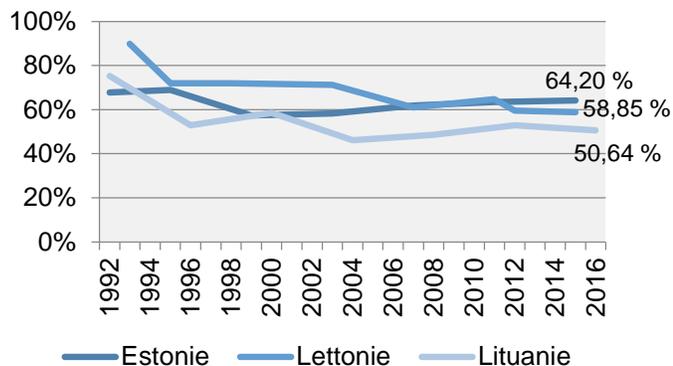
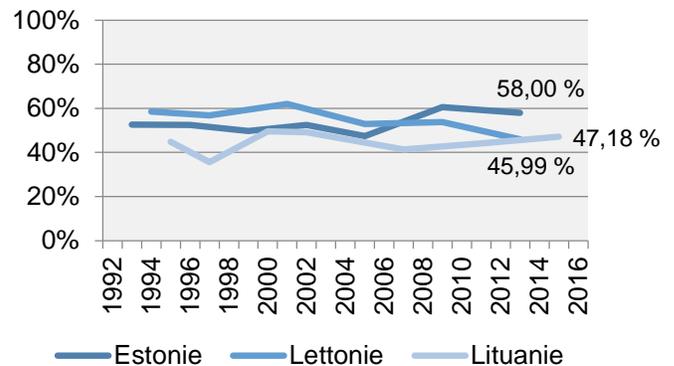


Figure 9. Participation électorale aux élections locales en Estonie, en Lettonie et en Lituanie entre 1992 et 2016⁹⁹



Or, même si une partie non négligeable de la population pourrait bénéficier de l'introduction du vote par Internet, les citoyens de la Lituanie et de Lettonie restent relativement méfiants envers cette méthode de votation. Cette réticence pourrait être expliquée par deux principaux facteurs.

Premièrement, selon plusieurs études, un certain niveau de confiance envers la fiabilité des nouvelles technologies et d'Internet de la part des citoyens est nécessaire à une mise en place réussie du vote par Internet¹⁰⁰. Ces derniers doivent avoir la conviction que le système déployé pourra repousser les intrusions malveillantes, protéger leurs données personnelles et assurer la transmission et le comptage adéquat de leur bulletin de vote pour l'utiliser.

Cette confiance envers les solutions digitales pourrait être moins manifeste en Lituanie et en Lettonie du fait que, contrairement à l'Estonie, les nouvelles technologies n'ont pas été un élément aussi central dans leur transition économique, démocratique et sociale. Les Lituaniens et les Lettons auraient donc une attitude un peu moins positive envers les technologies que les

⁹⁸ Commission électorale nationale d'Estonie. « Résultats détaillés des votes », Élections parlementaires 2015, [En ligne]. <http://rk2015.vvk.ee/> (Page consultée le 20 mars 2017); Commission électorale nationale de Lettonie. *Saeima Elections*, [En ligne]. <https://www.cvk.lv/pub/public/28757.html> (Page consultée le 20 mars 2017). Commission électorale centrale de la République de Lituanie. [En ligne]. <http://www.vrk.lt/en/rinkimai> (Page consultée le 20 mars 2017).

⁹⁹ *Ibid.*

¹⁰⁰ Voir notamment : CARTER, Lemuria, et France BÉLANGER. "The utilization of e-government services: citizen trust, innovation and acceptance factors", *Information Systems Journal*, n° 15 (2005), pp. 5-25; Carter, Lemuria, et France BÉLANGER. "Internet Voting and Political Participation: An Empirical Comparison of Technological and Political Factors", *The Database for Advances in Information Systems*, vol. 43, n° 3 (2012), pp. 26-46; NEMESLAKI, András, Márta ARANYOSSY et Péter SASVARI. "Could on-line voting boost desire to vote? – Technology acceptance perceptions of young Hungarian citizens", *Government Information Quarterly*, n° 33 (2015), pp. 705-714; ALJARRAH, Emran, Hamzah ELREHAL et Bashar AABABNEH. "E-voting in Jordan : Assessing readiness and developing a system", *Computers in Human Behavior*, n° 63 (2016), pp. 860-867.

Estoniens. À ce titre, les services gouvernementaux en ligne y joignent un moins grand nombre de citoyens (voir figure 10) et l'utilisation d'Internet y reste un peu moins répandue (voir figure 11), même si la Lettonie travaille activement sur ces dossiers depuis quelques années.

Deuxièmement, la plus grande réticence des Lettons et des Lituaniens envers le vote par Internet pourrait également être liée à la méfiance plus générale qu'ils entretiennent envers leurs institutions politiques et démocratiques. Selon la littérature scientifique, un certain niveau de confiance envers les institutions nationales, chargées de mettre en place et d'encadrer le vote par Internet, est requis afin d'assurer sa réussite¹⁰¹. Or, la confiance que les Lettons et les Lituaniens ont envers leur parlement et leur gouvernement respectifs est sensiblement moins solide que celle que les Estoniens entretiennent avec leurs propres institutions depuis plusieurs années (voir figures 12 et 13).



Les boursiers rencontrent le directeur de la Commission électorale centrale de l'Estonie afin de discuter de scrutin électronique.

¹⁰¹ Voir notamment *Ibid.* ainsi que LÜHISTE, Kadri. "Explaining trust in political institutions: Some illustrations from the Baltic states", *Communist and Post-Communist Studies*, n° 39 (2006), pp. 475-496.

Figure 10. Pourcentage de la population âgée de 16 à 74 ans de chacun des trois pays baltes ayant fait l'utilisation d'un service en ligne de leur gouvernement dans les douze derniers mois¹⁰²

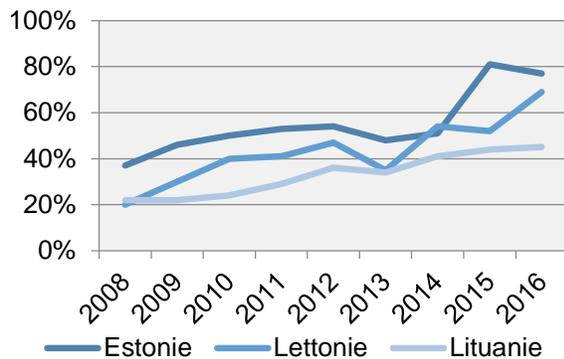


Figure 11. Pourcentage de la population âgée de 16 à 74 ans de chacun des trois pays baltes ayant utilisé Internet au cours des trois derniers mois¹⁰³

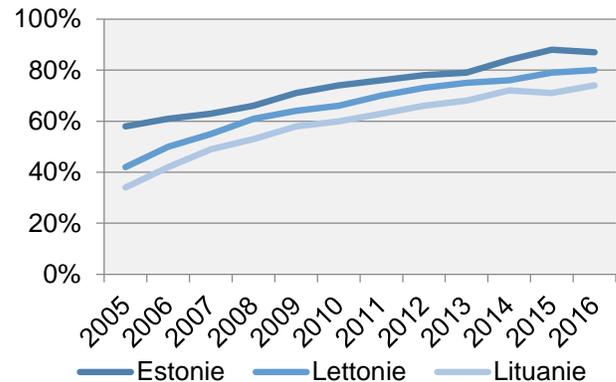


Figure 12. Pourcentage de la population de chacun des trois pays baltes affirmant faire confiance à son parlement national¹⁰⁴

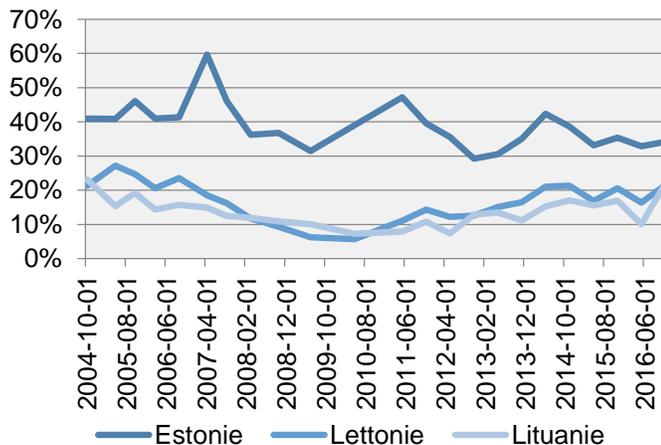
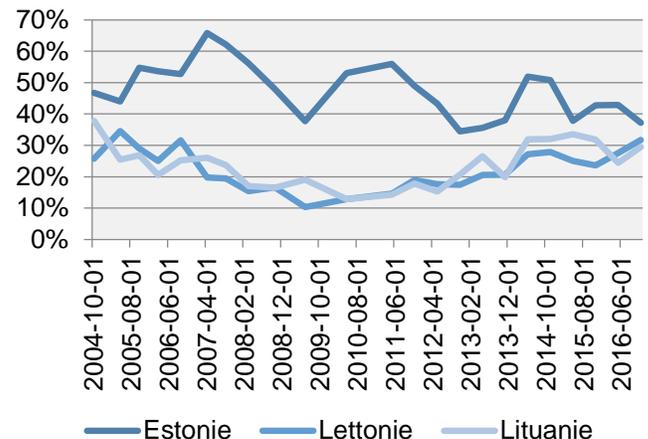


Figure 13. Pourcentage de la population de chacun des trois pays baltes affirmant faire confiance à son gouvernement national¹⁰⁵



¹⁰² Commission européenne. Bases de données Eurostat, [En ligne], <http://ec.europa.eu/eurostat/data/database> (Page consultée le 20 mars 2017).

¹⁰³ Ibid.

¹⁰⁴ Ibid.

¹⁰⁵ Ibid.

La maturité technique

La mise en œuvre d'un système de vote par Internet peut impliquer des dépenses plus ou moins importantes selon le niveau de développement des infrastructures digitales préexistantes dans le pays. Si plusieurs éléments requis sont déjà en place, il est nécessairement plus facile d'introduire cette méthode de votation.

Un des éléments clés du vote par Internet estonien est le système d'identification lié à la carte d'identité électronique que détient chaque citoyen. Les Lituaniens et les Lettons possèdent également ce type de carte d'identité, mais le système les reliant au registre des électeurs reste toujours à être créé.

Afin de diminuer le coût de développement et de maintenance, la Lituanie explore l'idée de faire appel au système d'identification électronique intégré aux services d'*e-banking* offerts par les banques commerciales présentes sur son territoire. Ce système a, selon les autorités électorales, l'avantage d'avoir prouvé son efficacité et d'être déjà utilisé pour la production de la déclaration de revenus. Certains soulignent toutefois que la sécurité et l'intégrité du système de vote par Internet seraient du ressort d'institutions privées, pour la très grande majorité, qui sont étrangères (scandinaves), ce qui pourrait être difficile à faire valoir auprès des citoyens.

En Lettonie, la plateforme d'initiative citoyenne « Ma voix », mise en place en 2011, utilise déjà les coordonnées bancaires comme moyen d'identification.

Les pays baltes sont par ailleurs avantagés dans la mise en œuvre du vote en ligne du fait de la petitesse de leur superficie, qui a facilité l'extension du réseau Internet à l'ensemble de leur territoire au cours des vingt dernières années.

La plateforme d'initiatives citoyennes « Ma voix »

Ma voix est une plateforme encadrée par le gouvernement et en ligne, qui permet aux citoyens de la Lettonie de présenter des idées de modifications législatives, de recueillir un soutien au sein de la population et d'acheminer leur initiative devant le Parlement si elle obtient l'appui de 10 000 de leurs concitoyens.

Remarques conclusives

Le vote par Internet en Estonie est le résultat d'une conjoncture unique de plusieurs éléments qui ont grandement favorisé sa mise en œuvre. Une volonté politique partagée par une importante frange de la classe politique a permis le développement de solutions digitales qui se sont avérées cruciales pour l'introduction de cette nouvelle méthode de votation. Les mécanismes d'*e-governance* toujours plus présents dans la vie des Estoniens ont également permis l'émergence d'une perception positive des nouvelles technologies et l'acquisition rapide de compétences en informatique par la population. Pour le moment, le contexte sociopolitique lituanien et letton ne semble pas encore avoir atteint une maturité suffisante pour permettre la mise en œuvre d'un vote par Internet, bien que la situation ait évolué favorablement au cours des dernières années. Il ne serait donc pas étonnant de voir ces deux pays introduire cette méthode de votation à moyen terme.



Les
boursiers
au
parlement
lituanien.

Conclusion

Tout au long de notre mission exploratoire, nous avons eu le privilège de découvrir trois pays qui incarnent, d'une manière distincte, mais complémentaire, un modèle de réussite en matière de transition démocratique. Parfois méconnus des Québécois, les pays baltes font figure d'exceptions parmi les pays issus de l'ex-Union soviétique. Par ce rapport de mission, nous avons tenté, dans un premier temps, de mieux comprendre ces États dont le système démocratique, plus de 25 ans après leur indépendance, demeure toujours solidement implanté.

En fonction des nombreux acteurs de la vie démocratique balte rencontrés, nous avons tout d'abord dressé un bref portrait de la Lituanie, de la Lettonie et de l'Estonie. Traitant notamment de l'histoire, du système électoral ainsi que du régime politique, cela a été l'occasion d'établir les piliers fondamentaux de ces trois États. Bien que présentant plusieurs similarités, ces pays nous ont permis de mieux comprendre les particularités propres à chacun d'entre eux.

Dans un deuxième temps, nous nous sommes intéressés aux différents défis auxquels ces trois États ont à faire face et à leurs façons d'y répondre. Plus précisément, il a d'abord été question de l'héritage de l'occupation soviétique sur la culture des pays baltes et les guerres de mémoire qui découlent de cette période difficile de leur histoire. Tirant son origine de cet héritage, la question de la minorité russophone nous a particulièrement intéressés. Il a été possible de constater que cet enjeu divise et différencie les sociétés baltes. La situation est toutefois plus consensuelle en matière de politique étrangère alors que celle-ci est principalement élaborée en réponse aux agissements de la Russie voisine. Enfin, nous avons analysé les enjeux économiques qui affectent les pays baltes. Il a ainsi été possible de constater que l'intégration à l'Union européenne n'a pas eu que des conséquences positives. En effet, la libre circulation des personnes a entraîné une émigration massive qui occasionne aujourd'hui d'importants défis.

Dans un troisième et dernier temps, nous avons abordé l'état du vote par Internet (*i-voting*) dans chaque État balte. Pionnière à ce sujet, l'Estonie permet le vote par Internet à partir d'appareils personnels depuis plus de 10 ans. La Lettonie et la Lituanie étudient quant à elles la possibilité d'instaurer cette méthode de votation depuis plusieurs années, mais elles ne sont toujours pas passées à l'action compte tenu de leur contexte sociopolitique. Cela pourrait toutefois être amené à changer au cours des prochaines années.

La mission exploratoire a sans contredit été l'un des moments forts du stage de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant. Tout au long des trois semaines passées en sol balte, nous avons eu le privilège de conduire plus d'une trentaine de rencontres auprès de politiciens, diplomates et universitaires. Il nous a été possible de découvrir trois pays riches en histoire et en culture. Parallèlement à toutes ces rencontres, l'organisation même de cette mission a constitué un grand travail d'équipe. Du choix de la destination à la rédaction de ce rapport, l'élaboration de cette mission exploratoire aura été l'occasion d'en apprendre davantage sur des pays méconnus. Elle nous aura également permis de mettre en perspective le régime politique québécois avec ceux de la Lituanie, de la Lettonie et de l'Estonie et de dégager les avantages et les limites des systèmes électoraux majoritaires, mixtes et proportionnels. En terminant, nous tenons à remercier chaleureusement la Fondation Jean-Charles-Bonenfant de nous avoir permis de vivre cette extraordinaire expérience que nous n'oublierons pas de sitôt.



Les boursiers en compagnie de M^{me} Urve Tiidus, députée au Riigikogu et ancienne ministre de la Culture.

Références bibliographiques

- AGARIN, Timofey. "Resident Aliens? Explaining Minority Disaffection with Democratic Politics in the Baltic States", *Ethnopolitics*, vol. 12, n° 4 (2013), pp. 331-351.
- ALA-KYYNY, Minna, et Sampo UTRIAINEN. "Estonia provides Finland with good, cheap labour", EU and Finland, 3 février 2011, [En ligne].
<https://eufin.wordpress.com/2011/02/03/estonia-provides-finland-with-good-cheap-labour/>
 (Page consultée le 25 mars 2017).
- ALJARRAH, Emran, Hamzah ELREHAL et Bashar AABABNEH. "E-voting in Jordan : Assessing readiness and developing a system", *Computers in Human Behavior*, n° 63 (2016), pp. 860-867.
- ATOYAN, Ruben et al. *Emigration and Its Economic Impact on Eastern Europe*, Fonds Monétaire International, 2016, 48 p.
- BEITANE, Anna. *Casting Votes Digitally: Examining the Latvian National Position on Internet Voting*. Tartu : Université de Tartu (Estonie), 2016. 76 p. Mémoire de maîtrise en science politique.
- BEST, Marina. "The Ethnic Russian Minority: A Problematic Issue in the Baltic States", *Germanic & Slavic Studies in Review*, vol. 2, n° 1 (2013), pp. 33-41.
- CARTER, Lemuria, et France BÉLANGER. "The utilization of e-government services: citizen trust, innovation and acceptance factors", *Information Systems Journal*, n° 15 (2005), pp. 5-25.
- CARTER, Lemuria, et France BÉLANGER. "Internet Voting and Political Participation: An Empirical Comparison of Technological and Political Factors", *The Database for Advances in Information Systems*, vol. 43, n° 3 (2012), pp. 26-46.
- CHESKIN, Ammon. "History, conflicting collective memories, and national identities: how Latvia's Russian-speakers are learning to remember", *Nationalities Paper: The Journal of Nationalism and Ethnicity*, vol. 40, n° 4 (2012), p. 561-584.
- Commission électorale nationale d'Estonie. *Elections in Estonia 1992-2015*, Bibliothèque nationale de l'Estonie, 2016, 131 p.
- Commission électorale nationale d'Estonie. Résultats détaillés des votes. *Élections parlementaires 2015*, [En ligne]. <http://rk2015.vvk.ee/> (Page consultée le 20 mars 2017).
- Commission électorale nationale de Lettonie. *Saeima Elections*, [En ligne].
<https://www.cvk.lv/pub/public/28757.html> (Page consultée le 20 mars 2017).
- Commission électorale centrale de la République de Lituanie. *Elections*, [En ligne].
<http://www.vrk.lt/en/rinkimai> (Page consultée le 20 mars 2017).

- Commission européenne. *Bases de données Eurostat*, [En ligne].
<http://ec.europa.eu/eurostat/data/database> (Page consultée le 20 mars 2017).
- Commission européenne. *Sondages Eurobaromètre*, [En ligne].
http://ec.europa.eu/public_opinion/index_fr.htm (Page consultée le 20 mars 2017).
- Conseil de l'Europe. *E-voting handbook*. Les publications du Conseil de l'Europe, 2010, 60 p.
- DE WAELE, Jean-Michel, et Paul MAGNETTEM. « Estonie », *Les démocraties européennes*, Armand Collin, 2010, 464 p.
- DUINA, Francesco, et Carlo MIANI. "Fitting in the Baltics: National identity, minorities and compliance with EU accession requirements in Lithuania and Latvia", *Comparative European Politics*, vol. 13, n° 5 (2015), pp. 535-552.
- GALBREATH, David J. Minority rights in the Baltic States, *Baltic Rim Economies*, n° 2 (2010), pp. 24.
- GOLUBEVA, Maria. "Different history, different citizenship? Competitive narratives and diverging civil enculturation in majority and minority school in Estonia and Latvia", *Journal of Baltic Studies*, vol. 40, n° 3 (2010), pp. 315-329.
- HAUKKALA, Hiski. "A Close Encounter of The Worst Kind? The Logic of Situated Actors and the Statue Crisis Between Estonia and Russia", *Journal of Baltic Studies*, vol. 40, n° 2 (2009), pp. 201-2013.
- HYNDLE-HUSSEIN, Joanna. "How the refugee issue is affecting the Baltic states", Centre for Eastern Studies, 23 septembre 2016, [En ligne].
<https://www.osw.waw.pl/en/publikacje/analyses/2015-09-23/how-refugee-issue-affecting-baltic-states> (Page consultée le 2 avril 2017).
- KASEKAMP, Andres. The Baltic States and the EU : A Rocky Road from "outside" towards the "core", dans Agnia Grigas et al. *The Baltic states in the EU: yesterday, today and tomorrow*, Jacques Delors Institute, 2013, pp. 16-32.
- LAŠAS, Ainius. "When History Matters: Baltic and Polish Reactions to the Russo-Georgian War", *Europe-Asia Studies*, vol. 64, n° 6 (2012), pp. 1061–1075.
- LÜHISTE, Kadri. "Explaining trust in political institutions: Some illustrations from the Baltic states", *Communist and Post-Communist Studies*, n° 39 (2006), pp. 475-496.
- MAKARYCHEV, Andrey. *The Crisis in Ukraine and the Baltic Sea Region*, PONARS Eurasia, 2014, 7 p.
- MÄLKSOO, Lauri. Soviet Genocide? Communist Mass Deportations in the Baltic States and International Law", *Leiden Journal of International Law*, vol. 14, n° 4 (2001), pp. 757-787.
- MINIOTAITĒ, Gražina. Les orientations atlantiques et européennes dans la politique étrangère et de sécurité des États baltes : Permanence, équilibre et stabilité, dans Céline Bayou et Matthieu Chillaud, dir. *Les États baltes en Transition : Le retour à l'Europe*, Éditions Peter Lang, 2012, pp. 23-42.

- MOLE, Richard C. M. *The Baltic States from the Soviet Union to the European Union: Identity, discourse and power in the post-communist transition of Estonia, Latvia and Lithuania*, Routledge, 2012, 196 p.
- MUIZNIEKS, Nils, Juris ROZENVALDS et Ieva BIRKA. "Ethnicity and social cohesion in the post-Soviet Baltic states", *Patterns of Prejudice*, vol. 47, n° 3 (2013), pp. 288-308.
- NEMESLAKI, András, Márta ARANYOSSY et Péter SASVARI. "Could on-line voting boost desire to vote? – Technology acceptance perceptions of young Hungarian citizens", *Government Information Quarterly*, n° 33 (2015), pp. 705-714.
- ONKEN, Eva-Clarita. "Memory and democratic pluralism in the Baltic states – rethinking the relationship", *Journal of Baltic Studies*, vol. 41, n° 3 (2010), pp. 277-294.
- PUHL, Jan. "Eastern »Europe's Exodus: Going West for the Good Life", *Der Spiegel*, 28 mars 2007, [En ligne]. <http://www.spiegel.de/international/europe/eastern-europe-s-exodus-going-west-for-the-good-life-a-474167.html> (Page consultée le 17 avril 2017).
- PUNDZIŪTĒ-GALLOIS, Emilija. *Diplomatie de l'arrogance : Le cas de la Russie dans les pays baltes*, L'Harmattan, 2015, 186 p.
- SCHNEIDER, Friedrich. "Size and Development of the Shadow Economy of 31 European and 5 other OECD Countries from 2003 to 2015: Different Developments", *Journal of Self-Governance & Management Economics*, vol. 3, n° 4 (2015), pp. 7-29.
- SHEETER, Laura. "Latvia feels impact of EU exodus", *BBC News*, 8 mars 2006, [En ligne]. <http://news.bbc.co.uk/2/hi/europe/4786134.stm> (Page consultée le 23 avril 2017).
- SIPAVIČIENĖ, Audra. *Recent developments in international migration and migration policy in Lithuania*, 2014, *Organisation de coopération et de développement économiques*, 2015, 77 p.
- SUZIEDELIS, Saulius. *The International Commission for the Evaluation of the Crimes of the Nazi and Soviet Occupation Regimes in Lithuania : Successes, Challenges, Perspectives*, *Journal of Baltic Studies* (2014), pp. 1-16.
- TAMMARU, Tiit, Kaja KUMER-HAUKANO et Kristi ANNISTE. "The Formation and Development of the Estonian Diaspo" », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 36, n° 7 (2010), pp. 1157-1174.
- TETLOW, Gemma. "Eastern Europe exodus risks creating vicious circle, IMF warns", *Financial Times*, 20 juillet 2016, [En ligne]. <https://www.ft.com/content/e58f527a-4dc4-11e6-8172-e39ecd3b86fc?mhq5j=e2> (Page consultée le 28 mars 2017).
- TOOTS, Anu. "The role of values in citizenship education: a comparative study of Estonian-and Russian-speaking schools in Estonia, The Relationship Between Social Context, Social Attitudes, Democratic Values and Social Actions", *International Journal of Educational Research*, vol. 39, n° 6 (2003), pp. 565-576.

VASSIL, Kristjan. *Does Internet Voting Bias Election Results? Evidence from Estonia*. Manuscrit non publié, 2014, 17 p.

ZIRK, Kerli. *E-valimiste poliitiline kallutatus. Riigikogu valimised 2007, 2011 ja 2015*, Tartu : Université de Tartu (Estonie), 2016. 54 p. Mémoire de maîtrise en science politique.

"Baltic brain drain hits hardest in Lithuania", *Russia Today*, 10 février 2011, [En ligne]. <https://www.rt.com/news/lithuania-exodus-unemployment-youth/> (Page consultée le 29 mars 2017).

"In the Baltics, Emigration and Demographic Decline", *Strategic Forecasting*, 10 juillet 2013, [En ligne]. <https://www.stratfor.com/article/baltics-emigration-and-demographic-decline> (Page consultée le 17 avril 2017).

Référence juridique

Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, 9 décembre 1948, 78 R.T.N.U. 277 (entrée en vigueur : 12 janvier 1951).

Annexe I – Programme

Vendredi 3 février 2017

19h05 Départ de l'aéroport Pierre-Elliott Trudeau, Montréal (Canada)

Samedi 4 février 2017

7h50 Escale à l'aéroport Schiphol, Amsterdam (Pays-Bas)

14h25 Arrivée à l'aéroport de Vilnius (Lituanie)

Dimanche 5 février 2017

Journée libre

Lundi 6 février 2017

8h00 **Bureau de l'ambassade du Canada à Vilnius**

- M^{me} Beth Richardson
Chargée d'affaires
- M^{me} Egle Jurkeviciene
Gestionnaire des programmes

9h00 **Commission électorale centrale de la Lituanie (partie I)**

- M. Zenonas Vaigauskas
Président de la commission
- M. Rokas Stabingis
Membre de la commission
- M^{me} Laura Matjošaitytė
Vice-présidente de la commission
- M^{me} Lina Petronienė
Directrice de la division des partis politiques et du contrôle du financement des campagnes politiques
- M^{me} Kristina Ivanauskaitė-Pettinari
Directrice de la division de la formation et des communications

14h00 **Auditeur national de la Lituanie**

- M. Justas Jaskonis
Directeur des communications
- M^{me} Inga Tarakavičiūtė
Directrice adjointe du département de développement des audits

Mardi 7 février 2017

8h30 **Ministère des Affaires étrangères de la République de Lituanie**

- M. Tomas Grabauskas
Directeur de la division des États de la mer Baltique

10h00 **Bureau de la présidence de la Lituanie**

- M. Dovydas Špokauskas
Conseiller en affaires étrangères à la présidence

13h00 **Commission électorale centrale de la Lituanie (partie II)**

- M. Jonas Udris
Membre de la commission
- M^{me} Silvija Būdvytytė
Division des technologiques informatiques

Mercredi 8 février 2017

10h00 **Seimas (parlement de Lituanie)**

Visite du parlement

Rencontres avec trois députés :

- M. Andrius Kubilius
Ancien premier ministre de la Lituanie et président du parti de l'Union de la patrie – Chrétiens-démocrates lituaniens
- M. Gediminas Kirkilas
Ancien premier ministre de la Lituanie et membre du Parti social-démocrate lituanien
- M. Arūnas Gelūnas
Ancien représentant de la Lituanie à l'UNESCO et membre du parti Mouvement libéral

13h30 **Musée des victimes du génocide**

15h00 **ISM University of Management and Economics**

- M. Jonathan Boyd
Professeur de relations internationales
- M. Vincentas Vobolevičius
Professeur d'économie politique

Jeudi 9 février 2017

10h00 **Administration nationale des cours de Lituanie**

- M^{me} Reda Molienė
Directrice
- M^{me} Ausra Bernotienė
Directrice de la coopération internationale

13h00 **Département des minorités nationales**

- M^{me} Vida Montvydaitė
Directrice du département
- M^{me} Gražina Sluško
Spécialiste des minorités nationales

Vendredi 10 février 2017

10h00 **Cour constitutionnelle de Lituanie**

- M^{me} Zivile Jokimaite-Dolgich
Secrétaire générale

15h00 **Musée national de Lituanie**

Samedi 11 février 2017

11h00 Déplacement vers Riga (Lettonie)

Dimanche 12 février 2017

Journée libre

Lundi 13 février 2017

9h00 **Ambassade du Canada à Riga**

- M^{me} Aija Matule
Agente des relations générales et des affaires publiques
- M^{me} Irena Cirule
Agente commerciale

12h00 **Saeima (Parlement de la Lettonie)**

Rencontre avec M^{me} Ināra Mūrniece, présidente du Saeima

Visite du Saeima

Rencontre avec deux députés :

- M. Ojars Erkis Kalnins
Président de la Commission des affaires étrangères du Saeima et membre du parti Unité

- M. Janis Vucans
Membre du parti Pour la Lettonie et Ventspils ainsi que de la délégation lettone au sein de l'Assemblée baltique

Mardi 14 février 2017

- 10h00 **Université de Lettonie**
- M^{me} Strubega
Doctorante à l'Université de Lettonie sur les minorités linguistiques du pays et ses relations avec la Russie
- 15h00 **Institut français de Lettonie**
- M. Gilles Bonnevalle
Directeur

Mercredi 15 février 2017

- 9h00 **Institut letton des affaires internationales**
- M. Māris Andžāns
Professeur à l'Université de Riga
- 11h00 **Ministère des affaires étrangères de Lettonie**
- M. Edgars Rinkēvičs
Ministre des affaires étrangères de Lettonie
- 12h30 **Chancellerie du président de Lettonie**
Cérémonie d'assermentation de juges
Rencontre avec le président de la Lettonie, M. Raimonds Vējonis
Rencontre avec deux conseillers du président :
- M^{me} Kristīne Jaunzeme
Conseillère en droit
 - M. Jānis Pleps
Conseiller en affaires constitutionnelles
- 15h30 **Parti de la Concorde**
M. Boriss Cilevičs
Membre du parti de la Concorde

Jeudi 16 février

- 12h00 **Commission nationale de la Lettonie à l'UNESCO**
- M^{me} Baiba Moļņika
Secrétaire générale
- 16h00 **Université de Lettonie**
- M^{me} Iveta Reinhold
Professeure d'administration publique sur l'e-governance

Vendredi 17 février 2017

- 11h00 **Commission électorale centrale de Lettonie**
- M. Arnis Cimdars
Président de la commission
- 14h00 **Ombudsman de la Lettonie**
- M^{me} Evita Berke
Responsable du centre d'information, de la division des communications et de la coopération internationale

Samedi 18 février 2017

- 10h00 Déplacement vers Tallinn (Estonie)

Dimanche 19 février 2017

Journée libre

Lundi 20 février 2017

10h00 **Bureau de l'Ambassade du Canada à Tallinn**

- M^{me} Kairi-Liis Ustav
Agente de programme

13h00 **Riigikogu (Parlement d'Estonie)**

- M. Eiki Nestor
Député du Parti social-démocrate et président du Riigikogu
- Visite guidée du parlement et de la Tour Hermann
- M^{me} Oudekki Loone
Députée du Parti du Centre et membre de la Commission de la Défense nationale et des Affaires européennes

Mardi 21 février 2017

11h30 **Secrétariat du Conseil d'État de l'Estonie**

- M. Heiki Loot
Secrétaire du Conseil d'État

13h00 **Parti de la Réforme**

- M^{me} Urve Tiidus
Députée du Parti Réformiste et ancienne chef du Parti

15h00 **Centre international pour la défense et la sécurité**

- M. Tomas Jermalavicius
Chercheur associé
- M^{me} Piret Pernik
Chercheuse associée
- M. Kalev Stoicescu
Chercheur associé

16h10 **Ministère de la défense**

- Colonel Vahur Karus
Directeur adjoint du département de la Planification au ministère de la Défense estonien

Mercredi 22 février 2017

11h00 **Commission électorale centrale de l'Estonie**

- M. Priit Vinkel
Président de la Commission

12h00 **Département des relations interparlementaires du Riigikogu**

- M^{me} Anu Mõtsla
Directrice du Protocole
- M^{me} Kadri Lutter
Conseillère
- M^{me} Liisi Vahtramäe
Conseillère

13h00 **Parti Réformiste**

- M. Hanno Pevkur
Député et chef du Parti
- M. Lauri Lui
Député et chef adjoint du Parti
- M. Kalle Palling
Député

15h00 **Open Estonia Foundation**

- M^{me} Mall Hellam
Directrice générale

Jeudi 23 février 2017

10h00 **Institut de politique étrangère de l'Estonie**

- M. Andres Kasekamp
Directeur de l'Institut et professeur à l'Université de Tartu

13h30 **Ministère de la Justice**

- M. Urmas Reinsalu,
Ministre de la justice de l'Estonie et membre du Parti Pro Patria Res Publica

Vendredi 24 février 2017

Fête nationale de l'Estonie

7h30 Cérémonie de la levée du drapeau au *Riigikogu*

12h00 Parade militaire

Samedi 25 février 2017

7h20 Départ de l'aéroport de Tallinn

9h30 Escale à l'aéroport Schiphol, Amsterdam (Pays-Bas)

17h00 Arrivée à l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau, Montréal (Canada)

Annexe II – Budget

Charges	Budget de mission (18 jours)	
	Prévisions	(23 jours) Réal
Transport		
Vols	2 100,00 \$	860,45 \$
<i>35 % des cinq billets d'avion (1200 \$)</i>		
Transport Qc-Mtl	350,00 \$	574,32 \$
<i>Voiture personnelle (essence)</i>		
Transport Vilnius-Riga	300,00 \$	101,52 \$
<i>Bus</i>		
Transport Riga-Tallinn	300,00 \$	133,25 \$
<i>Bus</i>		
Transport local	300,00 \$	117,36 \$
<i>3 titres hebdomadaires par personne</i>		Uber et bus
Total transport	3 350,00 \$	1 786,90 \$
Hébergement		
Vilnius	1 050,00 \$	894,00 \$
<i>6 nuits en Airbnb</i>		
Riga	1 050,00 \$	981,00 \$
<i>6 nuits en Airbnb</i>		
Tallinn	1 050,00 \$	1 304,00 \$
<i>6 nuits en Airbnb</i>		
Total hébergement	3 150,00 \$	3 179,00 \$
Autres		
Nourriture	4 000,00 \$	4 600,00 \$
<i>80 \$/jour/personne</i>		<i>40 \$/jour/personne</i>
Assurances	350,00 \$	233,47 \$
Cadeaux	200,00 \$	170,39 \$
Téléphone	70,00 \$	- \$
Imprévus	500,00 \$	153,30 \$
Total autres	5 120,00 \$	5 157,16 \$
Grand total	11 620,00 \$	10 123,06 \$

Gabriel Arruda
Alexis Aubry
Geoffroy Boucher
Ariane Godbout
Julie Martel

